

---

# Un domaine châtelain du nord-ouest Cantal dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

*La famille Tanquerel des Abatans et le domaine du Rieu,  
commune de Bassignac (1844-1902)*

par **Daniel Charbonnel**

---

Situé sur le territoire de la commune de Bassignac, dans ce qui était encore, il y a peu, le canton de Saignes, le domaine du Rieu et la propriété voisine d'Emprades (ou Prades), ont été le cadre entre le XV<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, d'une propriété châtelaine successivement détenue par des familles issues de la petite bourgeoisie rurale ou de la noblesse de Haute-Auvergne : les Dumolier et les Chazelles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et les André La Ronade dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le 4 janvier 1844, à la barre du tribunal de Mauriac (Cantal), le « *château* » du Rieu et son domaine deviennent la propriété d'une famille originaire du département de la Mayenne : les Tanquerel des Abatans. Pendant cinquante-huit ans, cette famille de petits notables fait du « *château* » et des terres du domaine, le cadre quotidien de son existence, préservant par ce mode de vie châtelain, les « *apparences* » d'une « *noblesse d'apparence* ».

Elle tente également d'enraciner sa présence en Auvergne, par l'exercice d'un patronage à la fois municipal et paroissial, au sein d'une communauté rurale qui lui est étrangère. Cette famille est représentative de la condition châtelaine et de ce monde des notables rentiers du sol qui amorcent leur progressif déclin au sein des communautés rurales au cours de cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 1. Une noblesse d'apparence

La famille Tanquerel des Abatans appartient à cette catégorie de la petite noblesse du XIX<sup>e</sup> siècle que Claude-Isabelle Brelot définit comme « *la noblesse d'apparence* ». Derrière cette expression, se regroupent des familles ou des individus qui revendiquent leur appartenance à la noblesse sans pour autant pouvoir la prouver par un titre authentique. Aussi doivent-ils adopter par leur mode de vie, les apparences qui leur permettent de se fondre aux yeux de leurs contemporains dans l'ancienne noblesse.

### La pratique d'une culture nobiliaire

La famille Tanquerel est originaire de Normandie. Elle s'est fixée au XVII<sup>e</sup> siècle dans le duché du Bas-Maine, dans l'actuel département de la Mayenne. Le 21 novembre 1617, Robert Tanquerel, en épousant Renée des Bois, vient de Normandie se fixer à Mayenne<sup>1</sup>. Gens de robes et hommes de lois, les Tanquerel occupent à plusieurs reprises les places d'échevins et de

---

1. Chef lieu d'arrondissement du département du même nom.

maires de la cité et entrent au service du roi en exerçant des fonctions à la fois administratives et judiciaires.

Le petit-fils de Robert Tanquerel, Jean René Tanquerel, dit le « *beau* » (1653-1724), est avocat au parlement puis procureur général au duché de Mayenne. Il se marie à deux reprises, une première fois en 1679 avec Geneviève Rivier, fille d'un avocat au parlement et au grenier à sel du roi, dont il aura deux fils ; et une seconde fois, en 1702, avec la fille d'un ancien conseiller à la barre ducale de Mayenne, Urbaine Le Pannetier, dont il a trois enfants.

De ces deux unions sortent deux branches distinctes. L'une d'elles, en la personne de Jean René Tanquerel fils de Jean René et Geneviève Rivière, est anoblie en février 1755, par Lettres patentes du roi Louis XV. Cette distinction est accordée à Jean René, et à « *sa postérité* », pour son dévouement au peuple de Mayenne dans la disette de 1739 et 1745, ainsi qu'en raison des services qu'il a rendu à la couronne<sup>2</sup>. Il est tour à tour conseiller du Roi, maire de Mayenne et subdélégué de l'Intendant.

Au XIX<sup>e</sup> siècle coexistent une branche noble de la famille qui s'éteint en 1848, après la mort sans descendance de Jean-Marie Tanquerel de Vaucé (1761-1848), petit fils de Jean René Tanquerel anobli en 1755, et une branche collatérale, sans preuves de noblesse, et à laquelle se rattache l'époux de Sophie Hoisnard, Jean-Marie Tanquerel des Abatans<sup>3</sup>.

Les membres de cette dernière lignée, également dénommée Tanquerel des Planches, apparaissent ainsi comme à la fois les bénéficiaires et les victimes de l'anoblissement de l'autre branche de la famille. Bénéficiaires car « *la réussite de leurs cousins rejaillit sur eux et qu'ils s'en autorisent pour prendre les apparences de la noblesse* ». Victime car « *le principe de noblesse des uns fondé sur un titre donne la preuve a contrario de la roture des autres...* »<sup>4</sup>. Loin de jouir en plénitude des attributs juridiques de la noblesse d'Ancien Régime, les Tanquerel des Planches et les Tanquerel des Abatans, vont donc s'efforcer au XIX<sup>e</sup> siècle de l'imiter et de maintenir les apparences.

Révélatrice est, à ce niveau, la généalogie manuscrite rédigée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, par un descendant de la branche « *non anoblie* » : Charles-Victor Tanquerel des Planches (1817-1877)<sup>5</sup>.

Tentant de prouver l'ancienneté de la noblesse de sa famille, il cherche à effacer les doutes qui pèsent depuis 1755 sur les preuves de noblesse de son lignage. D'ailleurs, dans son mémoire, il n'hésite pas à écrire que son lointain cousin, « *Mr de Veaucé, mort en 1848, m'a dit que notre branche avait les mêmes droits que la sienne à la noblesse* ». Pour lui, si une des branches de la famille Tanquerel a reçu si tardivement la qualité de noble, c'est avant tout par négligence. Les lettres patentes de 1755 sont, comme il l'écrit, « *plutôt des titres confirmatives* », la famille « *quoique noble d'extraction était tombée en robe, et avait eu des débuts modestes à Mayenne* ». De plus, selon lui, elle a « *négligé de se faire inscrire dans*

---

2. Ces renseignements sont extraits d'une généalogie manuscrite (désormais « *Généalogie Tanquerel* ») de la famille Tanquerel rédigée vers 1850 par Charles-Victor Tanquerel des Planches. Ce manuscrit a été repris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle par son fils, le Docteur Robert Tanquerel des Planches (1861-1953). Nous devons au comte Jacques Grandbois de Villeneuve, avocat à la cour, chevalier de la légion d'honneur, d'avoir pu consulter une copie de ce précieux document. M. de Villeneuve est décédé le 11 mars 2015.

3. La famille Tanquerel s'est divisée en un grand nombre de rameaux qui pour se distinguer entre eux ont pris divers noms de terres seigneuriales qui leur appartenaient. *Les Abatants ou Abatans (le Haut et le Bas)* forment un hameau situé sur le territoire de la commune de la Bigottière (Mayenne), composé de deux fermes qui constituaient sous l'Ancien Régime un fief appartenant depuis 1766 à la famille Laureau puis qui entre par alliance dans celle de Tanquerel (Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, Tome 1 page 3.).

4. Claude-Isabelle Brelot, *La noblesse réinventée, Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Tome 1, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 477, Paris, Les Belles Lettres, 1992, page 201.

5. Neveu de Jean-Marie Tanquerel des Abatans, Charles-Victor est le fils de Joseph Tanquerel des Planches (1783-1818) et de Jeanne Reymond. Il épouse, le 24 juin 1848, Marie Thérèse Darcy (1818-1895) dont il a six enfants. Sa fille, Paule, née à Laval, le 2 août 1849, épouse en 1874 Auguste Henry Grandbois de Villeneuve, arrière grand-père de M. Jacques Grandbois de Villeneuve.

*l'armorial de 1696* ». Victor s'efforce de démontrer, tout au long de sa généalogie, la noblesse des Tanquerel des Planches. Il s'appuie pour cela sur plusieurs preuves qu'il énumère dès les premières lignes de son travail.

La première d'entre elles est l'ancienneté du lignage. Recourant à une tradition qui fait descendre les Tanquerel d'une origine scandinave, il établit que ses lointains ancêtres se sont fixés au X<sup>e</sup> siècle en Normandie à la suite de la conquête de la Neustrie par le duc Rollon Scenig. Il voit d'ailleurs dans la racine du nom *Tanquerel* un nom scandinave, *Tan Karl*, dont la traduction serait « *sort ou destin libre* ». À cette première version des origines de la famille, il en ajoute une seconde, « *d'origine écossaise* », rapportée par son père, et « *travestie en irlandaise par d'autres* ». Un membre de la lignée, du nom de Robert, aurait suivi la fortune de la reine Marie Stuart et aurait débarqué avec elle à Roscoff en 1548. Il se serait fixé par la suite à Anet en Normandie.

La seconde preuve repose sur les nombreuses alliances que cette famille a contractées au cours de sa longue histoire avec d'autres familles de l'aristocratie d'Ancien Régime, de Normandie et du Maine. Après les avoir énumérées, Victor Tanquerel des Planches affirme que « *toutes ces alliances avec des familles nobles d'extraction à des époques où l'on attachait tant de prix à la naissance prouvent combien la famille Tanquerel, à défaut d'illustrations historiques, était considérée comme ancienneté* ».

Mais avant toute chose, il est conscient que la noblesse est, au XIX<sup>e</sup> siècle, considérée par ceux qui la détiennent comme une vertu qui s'exprime par tout un système de valeurs reposant à la fois sur l'honneur, le service et le dévouement, que chacun applique en s'efforçant de vivre selon son rang.

« La famille Tanquerel a, depuis plus de deux siècles dans le Bas-Maine, montré au peuple et à L'État qu'elle mettait sa fortune et sa vie au service des plus nobles causes. Puisse-t-elle toujours conserver ces sentiments ! Ces dévouements obscurs valent mieux que biens des illustrations historiques »<sup>6</sup>.

La famille dispose également des signes extérieurs qui montrent qu'elle appartient depuis des temps immémoriaux à la noblesse. Parmi eux figurent les attributs classiques de la culture nobiliaire rattachés à l'identité (le nom et prénom) et à la symbolique (les armes, les titres).

Les armoiries de la famille sont, pour les armes primitives de la branche normande, « *un champ d'argent à trois arbres, pins ou ifs posés en principal, 2 eds de sinople* » auquel la branche fixée dans le Bas-Maine à fini par joindre à l'écu primitif « *un chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or* ». À celle-ci s'ajoute une devise : « *Chrétien et français* » et un cri d'armes : « *Sort libre* ».

En terminant son mémoire généalogique, Victor Tanquerel des Planches rappelle également l'importance du nom :

« C'est la portion la plus précieuse et la plus sainte du patrimoine que nous ont transmis nos pères ; c'est la couronne glorieuse qui peut et qui doit anoblir la plus humble vie ; c'est un dépôt sain que d'aucun de nous reçoit, pour le conserver pur et le transmettre sans tache ».

Être noble c'est d'abord porter un nom qui vous a été transmis par vos ancêtres le jour de votre naissance<sup>7</sup>. Cette culture du lignage caractéristique de la noblesse, Victor l'exprime lorsqu'il rappelle que le nom est un bien de famille. Dans son esprit, l'individu reste soumis à un héritage familial dont il est le simple dépositaire et qui ne lui appartient pas en propre. Ainsi l'attitude de chacun des membres doit être dictée par cet impératif : préserver la renommée de

---

6. Généalogie Tanquerel.

7. Eric Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois, éducation, traditions, valeurs*, Paris, Plon, 1994, page 94 et suivantes.



*Armes de la famille Tanquerel: D'argent, à trois orangers de sinople arrachés, posés 2 et 1 ; au chef de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or. – L'Écu timbré d'un casque de profil avec ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*

la famille et perpétuer le souvenir de ses aïeux. Dans sa quête inlassable de ses ancêtres, Charles-Victor s'y attache, car, par son travail, il a cherché à entretenir l'histoire donc la mémoire de son lignage.

Implantés en Auvergne, les Tanquerel des Abatans accordèrent également un intérêt particulier à l'histoire de leur famille, comme l'atteste un passage de l'inventaire des papiers de la succession de Sophie en 1902. M<sup>e</sup> Tissandier, notaire à Mauriac, trouve dans les papiers personnels de la défunte, au Rieu, divers « renseignements généalogiques et nobiliaires de la famille Tanquerel », notamment une « copie des lettres d'anoblissement données par Louis XV, roi de France et de Navarre au mois de février mil sept cent cinquante cinq » ainsi que diverses « notes et copies (de) tableau généalogique en lettre missives se rattachant au même objet »<sup>8</sup>.

Attaché à l'importance du nom de famille, Charles-Victor Tanquerel des Planches, juriste de formation, critique ouvertement une attitude très en vogue à son époque parmi les « faux aristocrates » et les membres de la bourgeoisie. Il écrit que « l'absence de la particule "de" dans la plupart de ces noms appartenant à la noblesse de robe ou féodale ne prouve rien »<sup>9</sup>. Le fait de faire précéder son nom d'une particule n'a jamais été en France un signe distinctif de noblesse. Or à la même époque ses cousins, les Tanquerel des Abatans, en s'installant en Auvergne, adoptent une attitude singulière à ce sujet. Avant leur installation définitive au Rieu, les membres de cette famille, lorsqu'ils signent, ne font pas précéder le nom Tanquerel des Abatans de la particule. L'installation en Auvergne semble avoir fait évoluer les habitudes. Joseph et Sophie Tanquerel des Abatans usent sans retenue de la particule et signent à plusieurs reprises du nom « de Tanquerel des Abatans ». Une tradition de famille laisse entendre que « Sophie (morte au Rieu en 1902) pour ménager les susceptibilités du préjugé aurait pris le nom des Abatans et n'était plus connu sous le nom de Tanquerel. Il semble que ce préjugé résultât de la pauvreté de Sophie »<sup>10</sup>. La documentation que nous avons pu rassembler ne montre jamais l'abandon, par les propriétaires du Rieu, du nom de famille Tanquerel.

8. Inventaire des 5 et 9 août 1902, archives de l'office notarial F. Feniès et J. Chavignier de Mauriac.

9. *Généalogie de Tanquerel*.

10. Renseignement de Mr Jacques Grandbois de Villeneuve.

## Vivre en bon gentilhomme

À défaut de titres de noblesse, les descendants de Jean René Tanquerel et d'Urbaine Le Panne-  
tier s'efforcent de préserver les apparences en vivant « *pauvrement dans leur manoir en bons  
gentilshommes* » dévoués « *au trône et à l'autel* »<sup>11</sup>.

L'aîné, Robert François Tanquerel (1703-1769), conseiller du roi, rapporteur du point  
d'honneur, maire de Mayenne, est juge royal et sénéchal de Bourgnouvel en 1735. Un de ses  
fils, Jean-Charles Tanquerel (1744-1797), auteur de la branche des Planches<sup>12</sup>, entre dans les  
armes, comme nous l'indique son petit-fils, Victor :

« À peine sorti du collège, il embrassa la carrière militaire en raison de sa grande taille qui  
atteignait près de six pieds. Il fut admis à servir en Prusse dans un corps d'élite sous le grand  
Frédéric (...) ayant déserté de peur de n'être obligé de se battre contre la France, il fut sauvé par  
l'entremise de l'ambassadeur de France, M. de Penthièvre et échappa ainsi à la peine de mort (...).  
De retour en France (il) passa en Amérique d'où il revint au bout de quelque temps pour entrer  
dans le corps d'élite des gendarmes de Lunéville »<sup>13</sup>.

Sous la Révolution, Jean-Charles Tanquerel des Planches entra « *naturellement dans le  
mouvement royaliste du Bas Maine* ». Il est arrêté et meurt des suites de sa détention, à Ernée,  
le 27 ventôse an V, à l'âge de 52 ans<sup>14</sup>.

De son mariage au Genest en Mayenne, le 20 décembre 1768, avec Louise Marguerite  
Laureau (1750-1811), naissent six enfants dont Jean-Marie Tanquerel des Abatans, né à Ernée,  
le 24 septembre 1772. Le 20 pluviôse an XII (7 septembre 1803), il épouse à Laval, Sophie  
Hoisnard de la Malonière<sup>15</sup>, née dans cette ville le 19 avril 1781, fille de Jean-Pierre Hoisnard  
et Rosalie Anne Claire Frin-Saint Germain. Après son mariage, Jean-Marie Tanquerel des  
Abatans, ancien hussard au 7<sup>e</sup> régiment, entre dans la fonction publique en devenant receveur  
particulier.

La fonctionnarisation de la noblesse est une pratique courante au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Suites aux  
pertes de la Révolution, le besoin d'un revenu fixe et régulier se manifeste parmi de nombreux  
représentants de la petite noblesse qui ne trouvent pas à s'établir dans l'armée.

Comme en témoigne Joseph Tanquerel des Planches, c'est souvent par nécessité que ses  
hommes jeunes choisissent de faire carrière dans l'administration ou la magistrature. Dans  
son autobiographie<sup>17</sup>, il décrit avec précision les voies qui le conduisirent à faire carrière dans  
l'administration des impôts, comme le fit également, à la même époque, son frère aîné Jean-  
Marie Tanquerel des Abatans.

---

11. *Généalogie de Tanquerel*.

12. *Les Planches* : ferme, commune de Montenay (Mayenne), en 1780, Jean-Charles Tanquerel en est sieur. D<sup>r</sup> R.  
Tanquerel des Planches, *Extrait des Mémoires de mon grand père, Joseph Tanquerel des Planches*, Bulletin de la  
Commission historique et généalogique de la Mayenne, Tome LXI, 1947, page 34.

13. *Généalogie de Tanquerel*

14. *Idem*.

15. *La Malonière* : ferme, commune de Montjean (Mayenne). Née à Laval, le 19 avril 1781, Sophie Hoisnard  
appartient à une famille connue à Laval dans le commerce du textile et la magistrature. François Hoisnard, sieur de  
la Malonière, mari de Marguerite Périer du Coudray, fit fortune par son commerce avec l'Espagne, puis acheta un  
grade d'officier commensal du roi. Il est décédé en 1755. L'un de ses fils, Pierre François fut anobli par l'acquisition  
d'une charge de contrôleur ordinaire des guerres. (Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, Tome 2, page 439).

16. Claude Isabelle Brelot, *La noblesse réinventée, Nobles de Franche Comté de 1814 à 1870*, 2 tomes, Annales  
Littéraires de l'Université de Besançon, 478, Paris, les Belles Lettres, 1992. Tome 1 – *Restaurations et reconver-  
sions*, pages 393 à 407.

17. Elle a été publiée en partie par son petit fils, Robert Tanquerel des Planches, sous le titre *Extrait des Mémoires  
de mon grand-père Joseph Tanquerel des Planches*, Bulletin de la commission historique et archéologique de la  
Mayenne, Tome LXI (1947), page 33-44, 66-74 ; Tome LXII (1948-1952), pages 113-122. (Désormais *Mémoires J.  
Tanquerel des Planches* BCHAM.)

En 1806, à l'âge de 23 ans, alors que « *ses quatre frères s'étaient successivement établis* », Joseph « *vit enfin la nécessité d'embrasser une carrière* ». Après un bref passage à Laval, puis à Paris, il obtient un poste « *d'ingénieur géographe* » auprès des services du cadastre du département de l'Oise :

« Le cadastre me plaisait beaucoup et je croyais y être pour toute ma vie, mais je ne fus pas longtemps à m'apercevoir qu'il ne présentait point assez d'avantage présents, ni de certitude pour l'avenir. Nos chefs ne nous payaient point exactement, ce qui m'obligeait à de ruineuses dépenses ».

En 1809, il quitte ses fonctions pour entrer dans « *les droits réunis* » grâce au soutien d'un contrôleur à Laval qui plaide sa cause à Paris. Après un passage à Saint-Quentin, Joseph est nommé à la frontière allemande, dans une ville alors française, Sarrelouis. Le 10 avril 1812, il devient receveur à Bauwerd en Hollande, ville qui, à l'époque, fait partie du département français de la Frise. Décrivant sa vie en Hollande, Joseph souligne son dénuement et explique comment il finit par adopter un état d'esprit bourgeois :

« J'ignorais la langue, j'étais séquestré de toute société, mais si ce temps fut perdu pour les plaisirs il ne le fut pas pour l'étude (...). Ce n'était pas là le seul avantage que j'eusse retiré de l'exil et de mes malheurs. J'étais réconcilié avec moi-même. L'infortune, l'expérience et la nécessité m'avaient rendu tout autre, et je n'avais plus rien de mon inconstance passée. Je ne respirais que le travail et le recouvrement de l'héritage de mon père et de ma mère qui avait presque entièrement disparu dans la tourmente révolutionnaire. Ce qui doit vous le prouver, ce sont les privations sans nombre auxquelles je me soumettais dans une partie si désagréable et un pays si triste. J'allais recueillir les fruits de cette modération, ne plus connaître les besoins. Mes efforts étaient couronnés par une situation assez lucrative pour avoir lieu d'espérer que cinq années de travail suffiraient pour réparer cinq années de pertes dues aux malheurs des temps ».

À la même époque son frère aîné, Jean-Marie Tanquerel des Abatans, est en poste, dans l'actuelle Belgique, à Termonde, en Flandres (alors département de l'Escaut). L'année 1814, donne aux deux frères l'occasion de se retrouver. Après la chute de Napoléon, Joseph doit fuir la Hollande pour rejoindre la France :

« Après le désastre de la Russie, à la nouvelle du soulèvement général et à l'approche des troupes coalisées, il fallut à la hâte quitter un pays ennemi où l'on avait tout à craindre de la haine et de la vengeance publique (...). En passant par les Flandres, je joignis mon frère Tanquerel des Abatans (...). Ce fut une consolation pour nous de nous retrouver dans ce moment critique, et de poursuivre ensemble notre route. Nous nous arrêtâmes à Paris, où le cheval et la voiture de mon frère lui furent ramenés avec plusieurs objets de prix par un homme reconnaissant des services que je lui avais rendus. Malgré les pertes considérables que nous faisons, nous étions peu à plaindre auprès d'une foule de pères infortunés privés de toutes ressources, dans l'impossibilité de trouver de nouveaux emplois, en proie à la misère et au désespoir par le spectacle déchirant de leur famille explorée »<sup>18</sup>.

Joseph Tanquerel des Planches décède à Montoire (Loir-et-Cher) à l'âge de 32 ans, le 5 mai 1818, « *laissant deux enfants de dix mois (Joseph et Charles-Victor) et une jeune femme de vingt cinq ans* »<sup>19</sup>.

Son frère, Jean-Marie Tanquerel des Abatans lui survit seize ans. Après la chute de l'Empire, il s'installe à Paris avec son épouse et leurs cinq enfants : deux filles, Sophie et Adèle, et trois garçons, Eugène-Germain, Joseph et Edmond. Vers 1820, le couple est installé au numéro 17 de la rue du Cherche-Midi. En mai 1821, ils sont entendus comme témoins lors du jugement

---

18. *Mémoires J. Tanquerel des Planches* BCHAM.

19. *Idem*.

du complot du bazar français devant la Cours des Pairs<sup>20</sup>. En 1822, Jean-Marie Tanquerel des Abatans fonde à Paris une société de banque et autres opérations financières avec le marquis de la Tourette et le général comte de Divonne. C'est à cette date que Louis Jean André de La Ronade, obtint de la nouvelle société l'avance d'une somme de 35 à 40 000 francs gagée sur la partie du dédommagement qu'il réclamait à l'État dans le cadre de l'indemnité dite du « *milliard des émigrés* ». En 1825, la société de banque est finalement dissoute entre les associés. Jean-Marie Tanquerel des Abatans, nommé liquidateur par arrêt de la cour royale, est en charge du recouvrement des créances impayées. Par des manœuvres juridiques, Louis Jean André de La Ronade réussit un temps à soustraire sa dette à ses créanciers, mais il finit par être condamné par la justice en juin 1832 à « *payer à Tanquerel ès noms la somme de 58 375 fr.* »<sup>21</sup>.

Le 6 mai 1834, Jean-Marie Tanquerel des Abatans meurt à son domicile, rue du château à Nérac (Lot-et-Garonne) à l'âge de 62 ans, alors qu'il est en poste comme receveur des finances de l'arrondissement<sup>22</sup>. Sa veuve, Sophie Hoisnard de la Malonière, se retrouvant seule pour assumer l'éducation et régler la succession de leurs cinq enfants, s'installe avec eux, à Paris, au numéro 18 de la rue de l'Université, dans un immeuble qui fut successivement occupé par Chateaubriand jusqu'en 1792, puis par l'avocat Chauveau-Lagard, défenseur sous la Terreur de Brissot, Charlotte Corday et Marie-Antoinette<sup>23</sup>.

C'est à Eugène-Germain qu'est confiée la totalité de la succession de son père. Deux mois après le décès de ce dernier, le 6 juillet 1834, les enfants Tanquerel des Abatans renoncèrent à leurs droits en faveur de leur frère. Ayant été fait « *l'aîné* », il n'a pas encore 18 ans quand lui incombe la charge de chef de famille. Sa mère devient jusqu'à sa majorité sa tutrice légale.

Eugène-Germain Tanquerel des Abatans est né à Paris, le 28 décembre 1816. Après des études de droit à Paris, en même temps que son cousin Charles-Victor Tanquerel des Planches qui devient juge à Pithiviers<sup>24</sup>, Eugène-Germain Tanquerel des Abatans entre dans la carrière des armes. Le 4 janvier 1838, il contracte un engagement volontaire et incorpore le 7<sup>e</sup> régiment de lanciers. Deux ans plus tard, le 16 novembre 1840, il intègre l'école spéciale militaire de Saint-Cyr dont il sort officier, le 1<sup>er</sup> octobre 1842. Nommé sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de la légion étrangère, le 22 novembre suivant, il incorpore à ce grade le 75<sup>e</sup> régiment de ligne dans lequel il fait toute sa carrière militaire<sup>25</sup>. L'une de ses sœurs, Adèle, entre dans les ordres comme religieuse chanoinesse de la congrégation de Notre-Dame de l'Abbaye-au-Bois à Paris. Ses autres frères et sa sœur sont restés auprès de leur mère, sans que nous puissions dire s'ils occupèrent une activité précise. Tous restèrent cependant célibataires.

Au nom des intérêts de ses enfants mineurs, Sophie Hoisnard poursuit les actions en justice que son époux a engagées contre Louis Jean André de La Ronade et qui se soldent par l'acquisition des deux domaines du Rieu et d'Emprades à la barre du tribunal de Mauriac en janvier 1844, pour la somme de 40 000 francs. Rédigeant son testament olographe en 1894, sa fille, Sophie de Tanquerel, se souvenait de ces années difficiles. Elle y exprime clairement son désir que « *le Rieu et Emprades ne fussent pas vendus* » par ses héritiers, du fait que « *ces deux propriétés ont occasionné de si grands et si longs efforts* » à leur « *courageuse mère alors veuve* », et qu'il « *a fallu soutenir procès sur procès très coûteux* »<sup>26</sup>.

---

20. Sur cette affaire voir les pièces de procédures en ligne sur le site Internet du Sénat : <http://www.senat.fr/>

21. Sur l'ensemble de la procédure, on peut consulter le « *précis pour Madame V<sup>e</sup> Tanquerel des Abatans et le Sr Eugène-Germain Tanquerel des Abatans son fils... contre le Sr Louis-Antoine de Laronade* », Paris, imp. de A. François, 1843, conservé à la BNF (Tolbiac) sous la cote 4 – FM – 30755 support livre. Ce factum est consultable en ligne sur le site Internet de la BNF: <http://gallica.bnf.fr/>

22. Mention de la date du décès dans le cahier des charges de la vente sur saisie du domaine du Rieu, en date du 10 août 1843, AD du Cantal 3 U 2/191.

23. J. Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, éditions de Minuit, 1963, Tome 2, page 584.

24. *Généalogie de Tanquerel*.

25. Services historiques de l'armée de terre, Vincennes, Dossier coté 5 Y<sup>e</sup> 10.752.

26. AD de la Mayenne, 30 E 30.

## 2. Une stratégie de maintien : le mode de vie châtelain

En se retirant sur leurs terres d'Auvergne, en vivant de leurs rentes et en exerçant un patronage local sur la communauté paysanne environnante, les Tanquerel des Abatans ont cherché à perpétuer leur statut de notables en adoptant un mode de vie châtelain, qui demeure au XIX<sup>e</sup> siècle un signe indispensable à une reconnaissance nobiliaire<sup>27</sup>.

### Le domaine châtelain du Rieu

La propriété acquise par la famille Tanquerel des Abatans, située sur le territoire de la commune de Bassignac, se compose de 115 hectares. D'après la matrice cadastrale de 1828, les bois occupent 43 % de la superficie du domaine contre 56 % pour les terres, pâtures et pré<sup>28</sup>. Le domaine se compose de deux métairies : une située au Rieu avec maison et grange étable couvertes en paille, l'autre à Emprades (ou Prades), comprenant également maison de métayer « *couverte en tuile grise* », loges et grange étable<sup>29</sup>.

La « *réserve* » se compose d'une habitation dite « *château du Rieu* » couverte en lauze, composée d'un sous sol avec caves voutées, un rez-de-chaussée comprenant cuisine, salle à manger et chambre, un entresol occupé par une chapelle domestique, un étage avec chambres et salon, enfin les combles où se trouvent grenier et chambres. Le toit de la demeure est surmonté de lucarnes. La façade principale du manoir se trouve à l'ouest avec une porte à deux battants ornementée de pilastre, linteau, chapiteau corniche et fronton. Sur l'arrière, la chapelle s'avance en demi-cercle, elle est surmontée d'un toit en lauzes. Le logis est prolongé d'une écurie et de loges à cochons surmontées d'un grenier à foin auxquels s'ajoute « un colombier » couvert de lauzes ayant « *deux portes l'une au-dessus de l'autre et une lucarne trouée à sa porte pour le passage des pigeons* ». Cet ensemble est complété par « *deux fours joignants couverts de tuiles* »<sup>30</sup>.

La vieille demeure du Rieu, à la fois « *mi-gentilhommière, mi-maison bourgeoise* »<sup>31</sup> a été en grande partie remaniée dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans une généalogie de la famille de Chazelles restée manuscrite, Jean Baptiste de Ribier du Châtelet, indique :

« Le château de Courdes n'offrant plus que des ruines et la maison de Montirat n'étant pas agréable pour en faire sa résidence, Jean (Baptiste) de Chazelles fit reconstruire en partie le château du Riou dans un goût moderne et cette position de la grande route offrant de grands avantages pour les agréments de la vie, il y fixa son séjour et celui de sa famille qui prit alors le nom de Chazelles du Riou près de Charlus et de Bassignac »<sup>32</sup>.

D'après Jean-Baptiste de Ribier du Châtelet, Jean-Baptiste de Chazelles (1734-1812) aurait entrepris les travaux après l'achat de la seigneurie de Courdes en 1775. Cependant, de nombreux indices tendent à prouver que ces travaux se sont en fait étalés sur plusieurs années et qu'ils ont vraisemblablement débuté plus tôt. La porte d'entrée du logis est surmontée d'un fronton sur lequel figure le dessin d'une croix posée sur un socle rectangulaire dans lequel est inscrit l'année « 1755 ». Cette date pourrait correspondre à une première phase de travaux qui

---

27. Voir en particulier Philippe Gandcoing, *Les demeures de la distinction. Châteaux et châtelains au XIX<sup>e</sup> siècle en Haute Vienne*, PULIM, Presses Universitaires de Limoges, 1999, pages 57 à 60.

28. Archives de la municipalité de Bassignac.

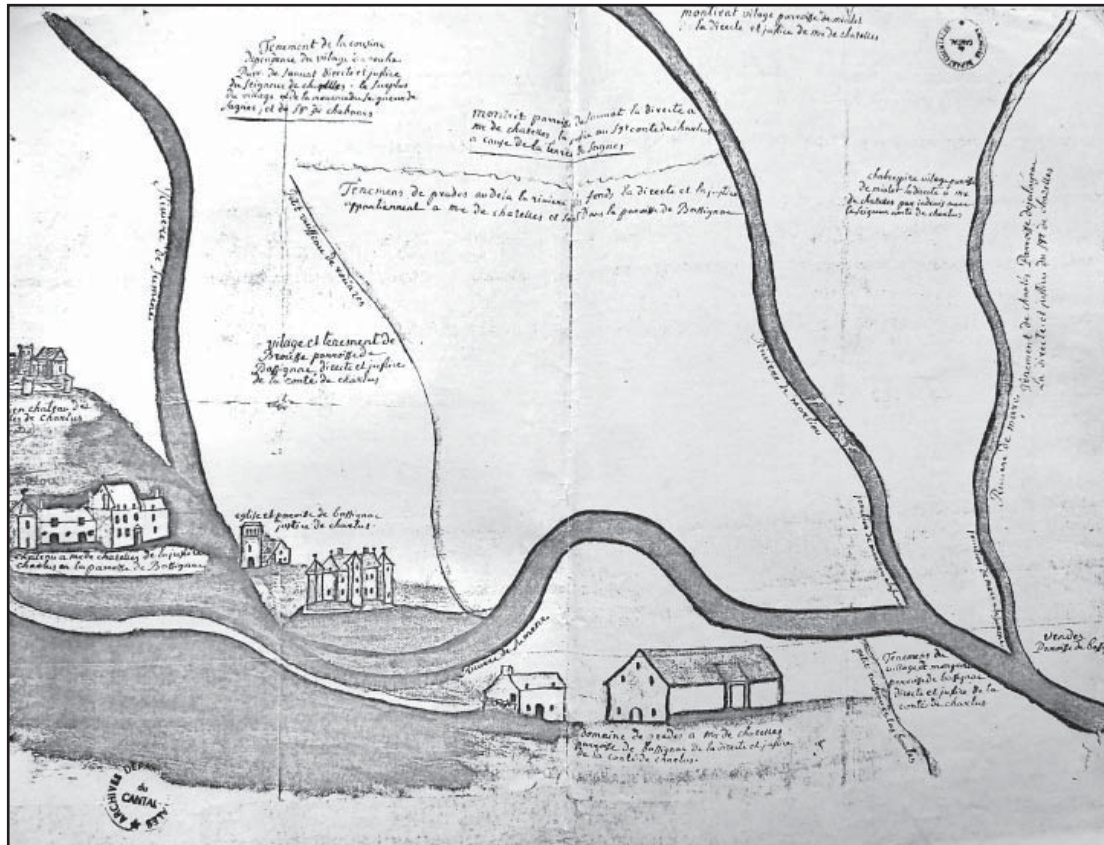
29. AD du Cantal – Ventes judiciaires et cahiers des charges – Minutes : 3 U 2 /174 vente de 1813 et 3 U 2/191 vente de 1844

30. *Idem*.

31. Dr Louis de Ribier, *La prévôté de Mauriac, Gentilhommières et châteaux*, De Bussac, Clermont-Ferrand, 1936, page 91.

32. Copie du document aimablement communiqué par M. Jean André Fresneau.





Plan des domaines du Riou (à gauche) et de Prades (en bas), paroisse de Bassignac (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle).

Sont également figurés l'église et le château de Bassignac ainsi que les ruines du château de Charlus, à gauche, sur le piton.

AD du Cantal 478 F 1. - fonds Chazelles/Tiffi.

Ci-dessous, plan cadastral de la commune de Bassignac, 1826.

Archives départementales du Cantal 3 NUM 1110/1.





*La chapelle du Rieu, avec les vestiges de ses peintures murales.*

ne sont pas encore achevés en juin 1762 puisqu'un bail signé à cette date stipule que le fermier de Prades portera « avec les bestiaux du domaine la pierre nécessaire pour finir le château audit lieu du Rieu (...) si ledit seigneur veut le faire »<sup>33</sup>. Un plan datant du troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, montre le logis formé de deux parties distinctes. La partie gauche comprenant la porte, correspond à l'état actuel de la demeure. La partie droite, moins haute, diffère. La demeure a été agrandie vraisemblablement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de créer le bâtiment symétrique actuel<sup>34</sup>.

Parmi les attributs qui donnent à la demeure du Rieu un caractère châtelain, figure la présence d'une chapelle domestique érigée 1644 à la demande de Jacques Du Molier, curé de Bassignac. Il l'obtint de Mgr d'Estaing, évêque de Clermont, le 8 novembre 1644, en faveur de Léonarde de Laudouze, épouse en secondes noces de son père, Jean Du Molier, greffier de la justice de Charlus. Elle avait fait construire une petite chapelle dans sa maison « *del Riou* », car impotente depuis quinze ans, elle ne pouvait se déplacer, ni à pied, ni à cheval, pour se rendre à l'église de Bassignac sa paroisse<sup>35</sup>. Un inventaire de juillet 1709, donne la description suivante :

« Nous avons trouvé [la chapelle] garny de ses nappes et d'un tapis avec le calipsse (= calice), patene, missel et tous les autres ornemens nesessaire pour dire la susdite messe »<sup>36</sup>.

Lors de son passage dans la paroisse de Bassignac en septembre 1779, l'évêque de Clermont (dont dépendait alors l'archiprêtré de Mauriac) visita la chapelle du Rieu. Le procès-verbal de

33. AD du Cantal – 478 F 3 pièce 146.

34. AD du Cantal – 478 F1

35. René de Ribier, *Les paroisses de l'Archiprêtré de Mauriac*, Champion éd., Paris, 1920 – Tome 1, page 164. Voir également AD du Puy de Dôme – Fonds Adam (Papiers de l'abbé Adam) 6 F.

36. AD du Cantal – Fonds Ribier-Sartiges - 25 J 84

visite précise que « la chapelle du Rieu était dépourvue d'ornements ou que ceux qui y étaient, avaient besoin d'être raccommo­dés, qu'il fallait une cloison et non des barreaux pour la séparer de l'escalier. Qu'il y avait une pierre sacrée où il n'y avait point de reliques et que nous en avons fait placer »<sup>37</sup>.

En 1791, Beauzire Chanet est aumônier privé au Rieu de Jean-Baptiste de Chazelles, seigneur de Courdes et du Chaumont<sup>38</sup>. À la mort de ce dernier, l'inventaire de ses biens, dressé en juillet 1812, donne la description suivante :

« Sommes entrés dans la chapelle, où nous avons trouvé l'autel couvert de trois mauvaises nappes et garni d'un missel, de trois cartons, deux chandeliers en leton, deux buretes l'une en fayence et l'autre en fer blanc et quelques mauvais petits cadres servant à orner l'autel »<sup>39</sup>.

En 1902, la chapelle est devenue la chambre des domestiques et seule la présence d'un chemin de croix rappelle la fonction première de cette pièce du « *château* ».

### Se retirer sur ses terres

Après l'acquisition des domaines du Rieu et d'Emprades, la famille Tanquerel ne vint pas immédiatement se fixer dans le Cantal. En 1848, leur domicile principal reste à Paris<sup>40</sup>. Il semble que pendant quelques années, les Tanquerel des Abatans aient pratiqué le modèle aristocratique de la double résidence alternant séjour mondain à Paris et séjour châtelain en Auvergne ou en Mayenne. Ce dernier devait vraisemblablement se dérouler en été, comme peuvent le laisser supposer les baux conclus avec les fermiers de l'époque qui tous prévoyaient que le cheval des « *maîtres* » soit nourri « *avec les vaches du domaine* » pendant leur séjour au Rieu du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année<sup>41</sup>. Le « *château du Rieu* » n'a alors pas pour fonction d'être un domicile mais bien plus une résidence, « *un lieu de séjour conçu pour l'agrément de l'existence* »<sup>42</sup>.

Le Rieu ne constituait pas la seule propriété rurale de la famille. Sophie Hoisnard avait acquis par adjudication le 23 janvier 1834, au prix de 40 150 francs, le domaine du Chesnot, commune de Saint-Denis du Maine (Mayenne). Cette terre faisait partie de la succession d'une parente, Madame Marie Hoisnard épouse de François René Alexandre de Moloré Saint-Paul, décédée à Laval le 16 juin 1828<sup>43</sup>. D'après le dénombrement de population de la commune de Saint-Denis du Maine pour l'année 1846, le fils de Sophie Hoisnard de la Malonière, Joseph Tanquerel des Abatans, y réside dans ce qui est appelé « *château du Chesnot* ».

---

37. AD du Puy de Dôme – 1 G 1110-13 – Visite du 12 septembre 1779. C'est dans cette chapelle que le 10 novembre 1763 fut célébré le mariage de Françoise de Chazelles, fille de Charles de Chazelles (1697-1777), écuyer, seigneur de Saint-Loup, et Radeconde Du Molier de Prades (1699-1747), avec Joseph de Pontanier, seigneur du Saulon, paroisse de Levignac, diocèse de Cahors. La bénédiction nuptiale des deux époux fut donnée en la chapelle du Rieu par Joseph Du Molier (1701-1768), chapelain de Vendes et oncle de la future épouse [Registres paroissiaux de Bassignac (1749-1792) - AD du Cantal – 5 Mi 57/3].

38. AD du Cantal – L 525 et AD 63 – Fonds Adam 6 F 31 - Formé au séminaire de Clermont, fils de François Chanet et Reine Chaumeil, il est originaire de Trizac. Il devient prêtre en 1753. Vicaire de Mayet-de-Montagne à la date du 6 septembre 1762, puis vicaire à Saint-Rémy de Salers en février 1773, on le retrouve au Rieu à la veille de la Révolution. Il y réside avec la famille de Chazelles et dispose d'une chambre au-dessus de la chapelle.

39. AD du Cantal – 3 E 279/149 inventaire après décès du 21 juillet 1812.

40. « *Liste des 30 plus forts contribuables compris aux rôles de la commune de Bassignac* », au 9 février 1848. Ce document original est aujourd'hui en notre possession. Nous l'avons retrouvé dans les quelques archives qui se trouvaient au Rieu dans une armoire murale au grenier.

41. AD du Cantal 3 E 278/487.

42. Définition de Claude Isabelle Brelot, « *Itinéraires nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace, entre ville et château au XIX<sup>e</sup> siècle* », in *Noblesses et villes (1789-1950)*. Actes du colloque de Tours (17-19 mars 1994), Université de Tours, Maison des sciences de la ville, 1995, page 99.

43. AD de la Mayenne 3 E 3 / 128 (succession de Moloré, procès verbal d'adjudication des biens Moloré du 23 janvier 1834, M<sup>e</sup> Fontaine, notaire à Laval).



*Vue de l'arrière du « château » du Rieu, façade Est. On aperçoit la tour de la chapelle domestique.  
Cliché non daté, avant 1910.*

*Vue de la façade principale du « château » du Rieu (façade ouest). Cliché non daté, avant 1910.  
Coll. Pichot de la Marandais*



Cette multiplicité des résidences oblige la famille à voyager, même après l'abandon du domicile Parisien. En 1879, à l'âge de 75 ans, Sophie Marie de Tanquerel exige encore de son fermier du Chesnot qu'il vienne avec son « *cheval, voiture et harnais* », la chercher « *au chemin de fer quand elle voudra venir au Chesnot* » et « *ce sans salaire* »<sup>44</sup>.

C'est vraisemblablement à partir de 1850, que Sophie Hoisnard de La Malonière et ses deux enfants, Joseph et Sophie, viennent se fixer définitivement dans le Cantal.

## Vivre de ses rentes

Installés en Auvergne, les Tanquerel vont vivre des rentes qu'ils retirent de l'administration de leurs domaines fonciers. La gestion des trois exploitations qu'ils possèdent, dans le Cantal et en Mayenne, meuble en grande partie l'oisiveté de leur existence de petits notables de province.

Neuf mois après l'acquisition de la propriété du Rieu, le 13 septembre 1844, Sophie Hoisnard de la Malonière « *agissant en qualité d'adjudicataire des domaines du Rieu et de Prades* » résilie, devant maître Joseph Delmas, notaire à Mauriac, le bail que Madelaine Gros, « *épouse séparée de biens de Gaspard Damon* », avait conclu le 2 juin 1843 devant le même notaire avec Georges Charles d'André de La Ronade. Les époux Damon s'engagent à quitter « *immédiatement les lieux* » en délaissant à Madame Tanquerel des Abatans « *les capitaux vifs consistant en bestiaux et brebis* » et les capitaux morts dont l'acte donne une liste précise :

« cinq chars, trois charrues avec leurs roues garnies à l'exception d'une charille qui n'a point de roues, cinq araires, garnis et montés, cinq jougs garnis de leur juelles, atteloirs et pique bœufs, six chaînes à lier les vaches, un trident en fer, un fessoir, deux faux, quatre faucilles, deux haches, et deux fléaux ».

S'ajoutaient à cela des prélèvements sur les récoltes de seigle, de blé noir, de paille et de pommes de terre. Jusqu'à la fin du mois de septembre, Sophie Hoisnard accorde aux époux Damon la possibilité d'habiter avec leur famille dans l'une des pièces du château du Rieu, « *qu'elle désignera* »<sup>45</sup>.

Libéré des anciens fermiers et ayant conservé son train de culture (outils et bestiaux), le domaine est aussitôt reloué, le 26 septembre 1844, devant maître Louis Armand, notaire à Antignac, à Jean-Baptiste Bouchy aîné, « *cultivateur* », et Catherine Bodeveix, veuve Bouchy sa mère, du village du Cheix, commune de Chastel-Marlhac<sup>46</sup>.

Avec leur installation définitive au Rieu vers 1850, les Tanquerel semblent avoir repris en main les deux exploitations domaniales du Rieu et d'Emprades. En 1851, Sophie Hoisnard demande à l'administration des forêts l'autorisation de défricher cinq hectares de bois dit bois de « *Marlionne* ». Seul un hectare dans le bois dit « *du Rieu* » est finalement accordé par le Préfet du Cantal, par arrêté du 19 août 1851<sup>47</sup>. Le 6 décembre 1855, le bail qu'elle signe avec son nouveau fermier prévoit la construction d'un four à pain à la maison de ferme d'Emprades. Elle envisage de faire édifier une nouvelle « *pélière* » afin de mieux arroser les prairies. Dans le même esprit, des réservoirs sont édifiés dans les parcelles du « *couder* » et de la « *talve* ». Le bail précise encore que « *le pré dit de la réserve et la pâture du même nom seront rattachés en attendant que les bois défrichés par les sieurs Chavinier et Estabelle puissent les remplacer* »<sup>48</sup>.

---

44. AD de la Mayenne, 3 E 38 / 227.

45. AD du Cantal, 3 E 278 / 487.

46. AD du Cantal 3 E 279 / 61, il est à relever que l'entrée en jouissance réelle du fermier ne se fait qu'au 25 mars 1845, soit cinq mois après la signature du bail.

47. AD du Cantal, 7 P 665.

48. AD du Cantal 3 E 279 / 519.

À la mort de sa mère en 1857, Joseph, en « *agriculteur distingué* », assume seul la gestion des trois domaines. À Emprades, il porte une attention particulière à l'irrigation des prés et pâtures.

En novembre 1860, le comte Camille d'Anglars de Bassignac lance une plainte contre lui auprès du sous préfet de Mauriac. Joseph de Tanquerel a fait édifier un barrage sur la Sumène, ce qui fait « *refluer les eaux sur les propriétés du maire* »<sup>49</sup>. Les 1<sup>er</sup> et 20 mars 1864, devant M<sup>e</sup> Jean Philippe Émile de Ribier, notaire à Champagnac, Joseph de Tanquerel achète à Jean Chavinier, propriétaire cultivateur du village de Brousse, « *un lopin de terrain inculte contenant environ un are et quelques mètres carrés, situé dans les dépendances du lieu d'Emprades* ». Cette petite parcelle acquise au prix de 35 francs offre la possibilité d'utiliser les « *eaux qui aboutissent à ce lopin de terrain pour arroser diverses propriétés* » du domaine du Rieu, « *notamment la pâture du pont* »<sup>50</sup>. Ces quelques renseignements laissent penser que Joseph de Tanquerel a eu la volonté de renforcer la vocation herbagère du domaine.

À la mort de son frère, Sophie se retrouvant seule et âgée, ne néglige pas pour autant la gestion de ses trois domaines, mais elle semble avoir limité les changements de fermiers. Le 20 novembre 1883, elle loue par acte sous seing privé son domaine d'Emprades à Jean Antignac et Marie Brousse<sup>51</sup>. Quinze ans plus tard, le 25 mars 1898, elle prend pour fermier le fils de ce dernier, André Étienne Antignac, époux d'Anne Besse. Exploité pendant des années par la famille Dubois, le domaine du Rieu est confié à Germain Seince, cultivateur à Champagnac le 10 janvier 1890<sup>52</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril 1898, Sophie de Tanquerel loue son domaine du Rieu à Martin Tissandier, époux de Catherine Diou<sup>53</sup>.

Entre 1844 et 1902, aucune trace de procès ou d'acte de résiliation n'apparaît dans les archives. Cela laisse penser que les rapports avec les métayers du domaine ne furent pas conflictuels. Cependant en septembre 1852, Géraud Chavaroche est expulsé du domaine du Rieu par Sophie Hoisnard, sans que nous puissions en connaître les motifs<sup>54</sup>.

Les rapports avec les propriétaires voisins du domaine furent plus conflictuels. La méfiance contre les pilleurs de bois et les braconniers conduit Sophie Hoisnard de la Malonière, dès le 16 janvier 1844, à s'attacher les services d'un garde forestier particulier pour la surveillance de ses bois du Rieu et d'Emprades, en la personne de François Chanut, du village de Broussolle, commune de Sauvât<sup>55</sup>. En 1894, recommandant son régisseur François Jarrige à ses héritiers, sa fille Sophie tenait encore à faire surveiller les terres du domaine afin « *d'empêcher les fermiers de dévaster les bois, ainsi que les voisins, tant pour les ustensiles que pour le chauffage* »<sup>56</sup>. Cette surveillance se traduit au moins par une action en justice. Le 7 novembre 1883, Sophie de Tanquerel intente devant le juge de paix du canton de Saignes, une action contre ses voisins, Joseph Antignac, propriétaire agriculteur domicilié à Brousse, Marie Chabrier, veuve de Georges Dupuy, et sa sœur Antoinette Chabrier, propriétaires au lieu de Montgroux. Ils sont accusés d'empiéter sur les limites des terres du domaine du Rieu au niveau d'une portion du bois dit « *Boche* » et du « *suc de la servioune* », ainsi que de faire circuler leurs bestiaux sans autorisation sur la parcelle dite de la « *servioune* ». Le juge de paix nomme un expert géomètre pour délimiter les parcelles et trouver une solution<sup>57</sup>.

---

49. AD du Cantal 7 S 7.

50. AD du Cantal 3 E 279 / 177.

51. AD du Cantal, 3 Q 7915

52. AD du Cantal, 3 Q 7940.

53. Mention des actes dans l'inventaire des papiers de sa succession, acte dressé par Me Tissandier, notaire à Mauriac, les 5 et 9 août 1902. Aujourd'hui, cet acte est conservé par l'office notarial Feniès et Chavignier de Mauriac.

54. AD du Cantal, 147 U 34, l'existence de ce fermier nous est connue par la mention qui en est faite à propos du procès en justice de paix qui opposa les Tanquerel à une de leur domestique en juin 1853.

55. AD du Cantal, 1 Z 35. Surveillance d'autant plus nécessaire que jusque vers 1850, les propriétaires sont absents plusieurs mois par an...

56. AD de la Mayenne, 3 E 30.

57. AD du Cantal, 147 U 47, procès verbal de bornage du 4 février 1884.

## Le rang et la fortune

La fortune de la famille repose sur les rentes qu'ils retirent de l'exploitation de leurs trois domaines fonciers. Ces revenus les placent au sein de la commune en position de notables.

En février 1848, à Bassignac, sur la liste des trente plus forts imposés<sup>58</sup>, Sophie Hoisnard de la Malonière apparaît comme le deuxième plus fort contribuable de la commune avec 341,90 F de contribution, juste derrière le comte Paul Camille d'Anglars de Bassignac, maire de la commune (507,58 F). Si le montant moyen des trente plus forts imposés s'élève à 110 F pour un montant total de 3 300 F d'impôt, seuls six propriétaires dépassent ce niveau d'imposition. À elle seule, Sophie Hoisnard représente 10 % du montant total. Son fils Joseph dispose en 1865 d'un revenu annuel de 8 000 francs, soit le double de celui du premier adjoint, Antoine Degremon, agriculteur aisé du village de Montgroux<sup>59</sup>. À l'échelle de la commune, les Tanquerel sont donc de « gros » propriétaires rentiers dont les revenus dépassent largement ceux de l'ensemble des habitants, qui pour la majorité sont des paysans pauvres dont beaucoup sont obligés de s'expatrier chaque année pour compléter l'insuffisance des revenus de leurs terres<sup>60</sup>.

Mais au-delà des limites de la commune, l'aisance de la famille Tanquerel devient toute relative. Avec 8 000 francs de revenus et environ 350 F d'imposition, ils apparaissent, à l'échelle du département du Cantal, comme de petits notables. À titre de comparaison, en 1852, les revenus d'un notable cantalien comme Edmond Mathieu de Laforce (1804-1865), châtelain de Journiac, maire de Beaulieu et conseiller général du canton de Champs-sur-Tarentaine, s'élèvent à 20 000 francs par an<sup>61</sup>. Un grand notable, parlementaire cantalien, ministre de Napoléon III, Félix Esquirou de Parieu, retire des nombreux domaines qu'il possède dans l'arrondissement d'Aurillac entre 30 000 et 40 000 francs par an<sup>62</sup>.

Cependant, à l'image de nombreux notables (grands ou petits...) du XIX<sup>e</sup> siècle, la fortune des Tanquerel est, tout au long de la période, essentiellement foncière. Dans la déclaration de mutation par décès, que Joseph de Tanquerel signe le 20 mai 1858 au bureau de l'enregistrement de Saignes, le capital de la succession de sa mère repose sur les deux domaines du Rieu et d'Emprades. Il s'élève à la somme de 32 400 francs sur lequel le mobilier du château du Rieu et l'épargne en monnaie ne représentent que 1 500 francs (4,6 % de la fortune). Le produit annuel retiré des fermages du domaine est estimé à 1 620 francs<sup>63</sup>.

Après le décès de son frère en 1877, Sophie de Tanquerel est désormais seule pour assumer la gestion de ses trois domaines. La période n'est guère favorable à la rente foncière. La valeur locative du sol diminue. La situation est aggravée par l'exode rural qui accentue la pénurie de main-d'œuvre dans les campagnes et pousse les propriétaires à consentir des réductions sur les baux pour trouver de nouveaux fermiers. Il est probable que les revenus fonciers de Sophie de Tanquerel aient été affectés par cette conjoncture économique. Le 26 février 1879, devant M<sup>e</sup> Riffeault, notaire à Cheméré-le-Roi, Sophie de Tanquerel loue son domaine du Chesnot en Mayenne à Eugène René Granger pour un montant annuel de fermage de 3 000 francs<sup>64</sup>. Le 31 mai 1898, elle signe un bail pour le même domaine à André Blu au prix annuel de 2 750

---

58. Document en notre possession.

59. AD du Cantal, 10 M 48.

60. Nous avons retrouvé la trace au Rieu de sept « *passport pour l'intérieur* » qui s'échelonnent de 1851 à 1856. Ils nous renseignent sur le sexe, l'âge et la profession des migrants de la commune ainsi que sur l'époque et la destination de leur départ. Ces petits propriétaires ou journaliers quittent Bassignac courant mars et avril pour se rendre à Paris, dans des départements éloignés comme la Moselle, la Haute Marne, ou l'Eure et Loire, ou plus proches comme l'Allier, la Nièvre, la Haute Vienne. Ces hommes jeunes (5/7 ont moins de 25 ans) sont cordonniers ambulants (4), marchand de parapluie (1), vacher (1), ou bien encore chaudronniers ambulants (2).

61. Voir Christian Estève, *Le Canton de Champs-sur-Tarentaine 1830-1914*, Mémoire de maîtrise, 1986-1987.

62. Lionel Teyssandier, *La vie politique et les parlementaires du Cantal*, Mémoire de la société « La Haute Auvergne », Aurillac, 1995, pages 72 à 76, et 83.

63. AD du Cantal, déclaration de mutation par décès, bureau d'enregistrement du canton de Saignes, série 3 Q 7974.

64. AD de la Mayenne, 3 E 28 /227.

francs, soit une diminution de 8 % de son revenu foncier par rapport au prix pratiqué dix-neuf ans auparavant.

À la lecture des revenus qu'elle laisse à son décès en 1902, il semble que Sophie de Tanquerel, sur les dernières années de sa vie, se soit tournée vers d'autres formes de revenus que la seule rente foncière.

De 1884 à 1886, elle fait exploiter en grande partie les bois de ses deux domaines du Rieu et d'Emprades<sup>65</sup>. Auparavant, le 3 juillet 1882, devant M<sup>e</sup> Pourcelt, notaire à Paris, Sophie de Tanquerel vend en viager son domaine du Chesnot en Mayenne, à deux parents, Henri François René Pichot de La Marandais, capitaine de frégate en retraite, et Anna Cyrille Plaine-Lépine, veuve de François Désiré Henry de Villeneuve. Elle conserve l'usufruit de la métairie jusqu'à son décès. Cette vente est consentie moyennant le versement d'une rente annuelle et viagère de 3000 francs<sup>66</sup>. Par la vente d'un de ses trois domaines en viager et l'exploitation des bois de ses deux domaines auvergnats, il semble que Sophie de Tanquerel ait voulu se constituer de l'épargne.

Une partie d'entre elle est réinvestie vers d'autres formes de revenus que ceux provenant de la terre. Il s'agit en particulier de placements financiers à intérêts. Le 10 mars 1884, et le 1<sup>er</sup> octobre 1886, elle souscrit sur sa tête des contrats de rente viagère auprès de la Compagnie Générale d'assurance sur la vie. Le premier s'élève à 2 000 F pour un capital de 13 326 F payable chaque semestre au mois de mars et de septembre. Le second, payable en juin et en décembre, représente une somme de 1 481 F pour un capital de 9 348 F. L'inventaire de sa succession montre également qu'en 1891 et 1894, elle place une partie de ses revenus dans des valeurs mobilières en achetant des emprunts Russes<sup>67</sup>.

À son décès la composition de sa fortune n'est plus uniquement foncière comme le montre le tableau suivant<sup>68</sup>.

Composition de la fortune	Valeur des biens et revenus déclarés	
	(en francs)	(en %)
Valeur de la maison de maître du Rieu et de sa réserve	8 000,00	8
Valeur des terres mises en fermage du domaine du Rieu	30 000,00	30
Valeur des terres mises en fermage du domaine d'Emprades	28 125,00	29
Valeur des bois des deux domaines	7 000,00	7
Revenus du domaine du Chesnot (rente viagère + fermage)	1 625,32	2
Valeur des meubles et objets mobiliers	1 965,35	2
Montant des billets de banques	4 157,45	4
Montant des placements à intérêts (emprunts Russes, obligations...)	17 652,00	18
Montant total de la fortune	98 525,12	100

65. Renseignement fourni lors de la déclaration de mutation par décès faite au bureau de l'enregistrement de Saïgues, le 20 janvier 1903, AD du Cantal, 3 Q 7 999.

66. Acte conservé aux Archives Nationales à Paris (minutier central des notaires), la copie nous a été fournie par Mlle Anne-Sophie Chevalier, le 27 août 1991.

67. Mention des actes dans l'inventaire des papiers de sa succession, acte dressé par Me Tissandier, notaire à Mauriac, les 5 et 9 août 1902. Aujourd'hui, cet acte est conservé par l'office notarial Fenîès et Chavignier de Mauriac

68. D'après la déclaration de mutation par décès du 20 janvier 1903, AD du Cantal, 7 Q 7 999.



Si le foncier représente encore 60 % de la fortune qu'elle laisse à son décès, Sophie de Tanquerel a toutefois converti, sur la fin de sa vie, une partie de celle-ci en valeurs mobilières, rompant ainsi avec l'attitude de sa mère et de son frère qui s'étaient concentrés vers la recherche exclusive de la rente foncière par une gestion « rentabiliste » de leurs terres.

Sophie de Tanquerel s'inscrit dans une dynamique qui touche l'ensemble de la France depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. À partir de 1860, le revenu réel des rentiers du sol se dégradant, la richesse foncière devient moins intéressante. Comme l'indique Gabriel Désert, « *le taux d'intérêt qu'elle offre, 3 à 3,5 % au mieux, est nettement en deçà de celui que procurent les valeurs mobilières : commerciales, industrielles, ferroviaires, et les rentes sur l'État* ». Ainsi dès le second Empire, les rentiers du sol détournent les profits agricoles en les investissant dans le secteur boursier plutôt que les faire participer à l'amélioration des exploitations agricoles<sup>69</sup>.

Sans être considérable, la fortune de Sophie de Tanquerel demeure honorable, sachant qu'à l'époque le patrimoine moyen d'un parlementaire cantalien s'élève à 170 000 francs<sup>70</sup>. Reposant sur une fortune moyenne, le train de vie de la famille de Tanquerel semble s'être toujours limité à une « *aisance bourgeoise* »<sup>71</sup> à la fois par l'emploi d'un personnel réduit et un cadre de vie sans luxe.

Le nombre des domestiques attachés à l'entretien du château demeure restreint. En 1876, Joseph et Sophie n'emploient comme domestiques au château du Rieu que deux jeunes filles : Marguerite Dubois, âgée de 22 ans, et Agathe Terrade, âgée de 26 ans<sup>72</sup>. En 1901, Sophie de Tanquerel n'a pas augmenté sa domesticité, puisqu'elle n'emploie qu'une femme de chambre, Marie Tyssandier, et une cuisinière, Marie Estage, veuve Jarrige<sup>73</sup>. Ces domestiques sont pour la plupart issus des familles paysannes de la commune ou des environs. En juin 1853, un procès oppose les Tanquerel à Lizette Pommarat, « fille de peine » originaire d'Auzanges sur la commune de Champs. Cette dernière réclame le paiement de son salaire. Le compte-rendu du procès en justice de paix, nous apprend qu'elle a été recrutée par le fermier du domaine du Rieu à la foire de Bort. La transaction est conclue à l'auberge tenue par Robert Hyvernac. Le salaire de la domestique pour une année qui s'est achevée au 23 avril 1853 se compose, comme il est d'usage, à la fois de gages en argent et en nature. Elle réclame à ses anciens maîtres 51 francs de salaires, de la toile « *nécessaire à la façon de deux chemises* », un demi kilogramme de laines et de chanvres, deux kilogrammes d'étoffe, un mouchoir, deux paires de sabots et une paire de souliers « *à son usage* »<sup>74</sup>.

Le mobilier qu'elle laisse à ses héritiers au Rieu en 1902 atteste du train de vie modeste de son existence. Il est de peu de valeur et parfois apparaît usé et vétuste.

L'inventaire montre que la salle à manger se compose d'« *une table avec rallonges en très mauvais état* », estimée deux francs, ou encore « *trois mauvais fauteuils* », estimés six francs. Seuls « *un petit buffet à deux portes, deux tiroirs et dessus en marbre* », estimés dix francs, et « *un buffet étagère, deux portes, deux tiroirs et deux portes vitrées à l'étagère* » d'une valeur de trente francs, rehaussent la valeur du mobilier de la pièce. L'essence du bois dans lequel les meubles sont fabriqués, n'est relevée que très rarement par le notaire. On trouve mention dans une chambre d'un bois de lit en acajou, d'une armoire à deux battants en cerisier. Plus loin, dans une autre pièce servant de chambre, une commode, une chiffonnière, un secrétaire et un prie-Dieu en acajou. La décoration demeure des plus sommaires. Dans la chambre de la défunte, elle se réduit à une glace, deux cadres sur la cheminée, une miniature « *portrait de dame* » et deux chandeliers. Pour les loisirs, on trouve une table à ouvrage et vingt volumes « *dépareillés* ». Le linge de maison s'entasse dans les armoires. Au premier étage, on trouve

---

69. G. Duby et A. Wallon, *Histoire de la France rurale...*, *op. cit.*, page 236-237.

70. Lionel Teyssandier, *La vie politique et les parlementaires du Cantal...*, *op. cit.*, page 78.

71. Expression de Claude Isabelle BreLOT, *La noblesse réinventée...*, *op. cit.*, pages 456 et suivantes.

72. Dénombrements de la population 1876-1901, archives de la mairie de Bassignac.

73. *Idem.*

74.. AD du Cantal – 4 U 17/37 – Justice de paix du canton de Saignes, jugements civils 1850-26 juin 1861.

trente-trois draps de lits, quatre vingt-six serviettes, cinq nappes, dix taies d'oreillers, vingt-huit torchons pour une valeur totale et non négligeable de cent trente-quatre francs. Sophie portait également robes, corsage, manteau, châle, chapeaux et ombrelle, qui contribuaient à la distinguer du reste de la population paysanne les dimanches ou lors des cérémonies qui réunissaient la communauté. Toutefois, la faible valeur de l'ensemble (30 francs) démontre que ces « *toilettes* » n'avaient pas pour fonction de paraître. Pour circuler, Sophie dispose d'une voiture à atteler dont la valeur (80 francs) correspond à celle de l'âne qui se trouve dans les écuries du château.

On peut relever toutefois, à la lecture de l'inventaire, quelques touches de luxe et quelques signes de progrès. Les bijoux se réduisent à « *une montre et châtelaine en or* » d'une valeur de cent francs, auxquels s'ajoutent « *une broche, un bracelet, une chaîne* » de la même somme. Le salon renferme également deux canapés et six fauteuils, « *le tout en velours, style Voltaire, le tout mi usé* » (100 francs), une table de jeux (2 francs) et une pendule de cheminée (15 francs), le tout de faible valeur, enfin un piano, légué à Sophie par sa mère, d'une valeur de 50 francs. Dans une autre chambre se trouve « *une glace à cadre doré* » (15 francs) ainsi que sur la cheminée une pendule « *en bronze doré sous globe et deux chandeliers* » (25 francs). L'argenterie est composée d'un service regroupant « *douze couverts et une louche, six cuillers à café, une passoire et une timbale le tout avec écusson, un couvert et six cuillers à café* ». L'ensemble pèse 2,7 Kg pour une somme estimée à 275 francs.

Le confort des pièces reste limité au strict nécessaire. Le chauffage des chambres se fait par les cheminées. L'inventaire ne mentionne qu'un poêle « *en mauvais état* » dans la salle à manger. Le froid de l'hiver est difficile à chasser, aussi les lits sont-ils bien garnis. Celui de Sophie se compose d'une « *couette plumes, trois matelas, un édredon, une couverture en laine, deux en coton* ». Pour se tenir les pieds au chaud, on relève une chancelière. Pour les soins du corps, le notaire a relevé la présence d'un bidet pour les ablutions partielles, ainsi que de deux baignoires dont « *une pour bain de siège* ». Il faut également noter l'existence d'un « *cabinet de toilette* », où se trouve un pot à eau, une cuvette, une « *chaise percée* » et son seau. Cette pièce témoigne d'un certain souci de pudeur et de préoccupations hygiénistes.

Tous ces détails démontrent l'introduction de pratiques urbaines et bourgeoises en milieu rural qui, même modestes, n'en demeurent pas moins un réel signe d'aisance et de progrès<sup>75</sup>.

## **L'Affirmation d'un patronage local**

Étrangers à la province, les Tanquerel tentent, dès leur installation au Rieu, d'enraciner leur présence sur le plan local en exerçant à la fois un patronage symbolique et municipal sur la paroisse et la commune de Bassignac. Cette pratique, indissociable de leur condition de notable et de châtelain, contribue à renforcer leur influence sur la population.

Joseph se présente une première fois, le 8 août 1852, aux élections municipales, sans succès, n'ayant obtenu que dix voix sur les cinquante-neuf votants. Trois ans plus tard, le 22 juillet 1855, il est finalement élu conseiller municipal avec 45 voix sur 49 votants<sup>76</sup>, puis réélu une deuxième fois, le 19 août 1860 avec 53 voix sur 56 votants<sup>77</sup>, il siège à ce poste jusqu'à la démission en 1861 du maire Camille d'Anglars. Il est nommé maire en remplacement du comte de Bassignac par l'arrêté préfectoral du 21 août 1861. Le 8 septembre suivant, en présence de huit conseillers, il est installé dans ses fonctions et prononce le serment d'obéissance à la constitution et de fidélité à l'empereur<sup>78</sup>. Joseph a 46 ans, il occupe la fonction de premier magistrat de la commune de Bassignac pendant sept ans. À partir de 1866, il ne préside plus

---

75. Ces informations proviennent de l'inventaire après décès des 5 et 9 août 1902, dressé par Me Tissandier, notaire à Mauriac. Office notarial Feniès et Chavignier, (Mauriac).

76. AD du Cantal, 10 M41

77. AD du Cantal, 10 M 44.

78. AD du Cantal, V E 311, *Registre des délibérations du conseil municipal de Bassignac (1859-1888)*.



*Le travail s'est arrêté le temps de poser devant l'objectif du photographe, vers 1910. Le foin vient d'être chargé dans le char en bois tiré par une paire de vaches dressées de race Salers. Il est prêt pour être transporté à la grange-étable du domaine avec son toit en chaume. Le chargement a mobilisé les membres de la famille Tissandier, métayers du domaine du Rieu depuis 1898. Seule, au centre, la présence de Louis Pichot de La Marandais, fils du propriétaire, vient rompre l'unité de cette scène de fenaison.*



*Cette autre scène de fenaison est la seule qui soit datée avec précision. Au dos de la photographie figure la mention « juillet 1911 ». Au premier plan et au centre se sont regroupées deux femmes en toilettes, dont Madame de La Marandais.*

*À gauche du cliché, tenant son chapeau sur le côté pour se protéger du soleil, un jeune garçon qui doit être Maurice Tissandier, le petit-fils du métayer du Rieu, Martin Tissandier. Ce dernier est présent sur la droite du cliché. En retrait, il maintient l'attelage à l'arrêt et s'apprête à le conduire à la grange étable afin de décharger le char de foin en compagnie de sa femme, d'une de ses filles et de son petit fils. La photographie a été prise au Rieu, en contrebas du château devant le colombier et la remise des écuries dans une parcelle qui tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle a fait partie de la « réserve » des propriétaires.*



*La maison des métayers au Rieu, commune de Bassignac, vers 1910.*



*L'attelage est à l'arrêt en bordure d'un chemin empierré. Sur la gauche du cliché, au premier plan, se tient un enfant d'une dizaine d'années. Cet enfant conduit un char en bois à deux roues auquel est attelé par un double joug frontal une paire de vaches dressées de race Salers. Portant des vêtements de travail et chaussé de sabots en bois, cet enfant est vraisemblablement un membre de la famille Tissandier, métayers qui exploitent le domaine du Rieu de 1898 à 1918.*



*Le village de Montgroux est à peine distant d'un kilomètre du « château » du Rieu. Il compte, au début du XX<sup>e</sup> siècle, une dizaine de familles de paysans, dont les membres de la famille Vergne qui posent sur cette photographie, devant leur maison d'habitation, au côté de Madame de La Marandais. Le père, Antoine Vergne, est adjoint au maire de la commune de Bassignac depuis 1896.*



*Le Rieu à l'été 1943. En arrière plan, le bois Frousty qui domine la vallée de la Sumène. Cliché daté 1943.*

réellement le conseil que par alternance. Souvent porté absent<sup>79</sup>, il laisse cette charge à son premier adjoint Antoine Degrenon, ancien maire de Bassignac, pour finalement démissionner en juillet 1868 en raison des « *exigences de ses affaires particulières* »<sup>80</sup>. Il reste toutefois conseiller municipal jusqu'en novembre 1871.

Sous sa direction, la commune ne connaîtra pas de profonds bouleversements. Le budget municipal est limité, les travaux qui sont engagés sous son mandat se réduisent à quelques grosses réparations dans l'église du chef-lieu et à la rénovation de la toiture de la chapelle de Vendes. En juillet et août 1862, il sollicite le vote en urgence de 450 francs de dépense à consacrer à la réparation de la toiture de l'église paroissiale du côté du presbytère et au niveau du clocher, « *attendu qu'il pleut dans la tribune ce qui pourrit le plancher* ». Ces travaux ayant épuisé les ressources de la commune, cette dernière se voit dans l'obligation de refuser la construction d'une école de garçon malgré les « *vives recommandations* » du sous-préfet à ce sujet<sup>81</sup>.

Comme maire, Joseph bénéficie de la confiance de l'administration préfectorale. Ayant prêté serment de fidélité à l'empereur, il est un agent jugé efficace par l'administration impériale. Il semble être en mesure d'influencer le vote des habitants de la commune en faveur du candidat officiel du gouvernement impérial aux élections législatives du 31 mai 1863. Un rapport confidentiel du sous-préfet de Mauriac, en date du 3 mars 1863, précise qu'à « *Bassignac, le maire Mr de Tanquerel, son adjoint, Mr Degrenon, très influents tous deux, feront voter pour le candidat officiel* ». L'administration juge d'ailleurs son « *attitude bonne* » et estime qu'il offre au pouvoir bonapartiste « *un concours intelligent et actif* »<sup>82</sup>. Ce dernier doit l'être si l'on en juge par les résultats de l'élection générale du 31 mai 1863, au cours de laquelle le candidat du gouvernement, André Creuzet, obtient à Bassignac la totalité des suffrages exprimés<sup>83</sup>.

Mais l'attention de la famille de Tanquerel se porte également sur la paroisse et l'église de Bassignac. Comme de nombreux notables, leur patronage est indissociable de leur attachement à la foi catholique. Victor Tanquerel des Planches, dans sa généalogie familiale, affirme que de tout temps les Tanquerel ont été des « *hommes simples et religieux, bons gentilshommes vivant pauvrement dans leur manoir servant Dieu et l'état* ». La famille Tanquerel des Abatans ne semble pas avoir dérogé à la règle. Selon la tradition orale, le dimanche ils donnaient l'exemple de la pratique religieuse en assistant avec assiduité à la messe. Un bail de 1879 stipule d'ailleurs que lors de ses séjours en Mayenne, Sophie de Tanquerel soit conduite par son fermier « *en voiture soit à St Denis du Maine soit dans tout autre bourg de tout autres communes voisines chaque dimanche pour l'heure de la messe* »<sup>84</sup>. Cet attachement à la foi catholique s'exprime dans les dispositions testamentaires. Adèle Tanquerel des Abatans, religieuse chanoinesse de Saint-Augustin de la congrégation de Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois à Paris, fille de Sophie Hoisnard, fait don à son décès en mai 1854, de cent francs de rente à l'église de Reynel en Haute-Marne pour « *faire dire à perpétuité dans l'église de cette commune soixante-six messes basses par an* » à l'intention d'elle-même, de ses parents de ses frères et de sa sœur<sup>85</sup>. Quarante ans plus tard, en 1894, Sophie prend soin de préciser dans son testament olographe que son héritier « *sera tenu, à faire dire tous les ans, une messe par mois (douze par an) pour*

79. *Idem*, il est mentionné absent en 1866 lors des séances du 7 octobre, 28 octobre, 4 novembre ; en 1867, lors des séances du 5 mai et 12 mai, 7 octobre et 27 octobre. Il est également porté absent le 3 mai 1868.

80. AD du Cantal, 10 M 48, son successeur fut Jean-Baptiste Augustin Dufayet de Latour (1821-1911), propriétaire à Lavaurs, commune de Bassignac. Il fut maire de 1868 à 1878

81. AD du Cantal, V E 311.

82. AD du Cantal 7 M 4, voir le rapport du sous préfet de Mauriac en date du 3 mars 1863 ainsi que le rapport sur les maires et adjoints, plus les conseillers, receveurs de l'enregistrement, directrice des postes.

83. AD du Cantal, 7 M 4. Le nombre des électeurs de la commune de Bassignac inscrits au 31 mars 1863, s'élevait à 135, le nombre des votants à 83 (65 % des inscrits). Creuzet obtint 83 voix (100 % des suffrages exprimés), les trois autres candidats, Bonnet, Richard et Berton n'ayant obtenue aucun suffrage.

84. AD de la Mayenne, 3 E 38 / 227.

85. AD de la Haute Marne – 4 E29/59 – Donation du 6 août 1854, reçu par Me Ronot, notaire à Auberive (Haute-Marne).

*moi, mon père, ma mère, frères, sœur, (...) mon intention étant de créer ainsi une fondation de douze messes à perpétuité tous les ans* »<sup>86</sup>.

L'attachement à la foi catholique se manifeste également dans leur conduite à l'égard des hommes d'église. Dès son installation en Auvergne, la famille Tanquerel a entretenu des relations de convenances avec le desservant, comme en témoigne dans une lettre du 8 janvier 1858, l'abbé Costes, prêtre de la paroisse de Bassignac :

« En 1855, sous l'administration de Monsieur Degrenon (maire) nous avons fait (...) un devis approximatif des dépenses que pouvait entraîner la réparation du toit de l'église. Le conseil municipal vota 500 f. Nous espérions qu'avec cette somme nous pourrions couvrir les dépenses. Il était convenu que nous n'achèterions pas de planches, on devait demander du bois dans la commune, je m'étais chargé de cette demande et une seule personne, Madame de Tanquerel, m'avait promis de me donner tout le bois nécessaire »<sup>87</sup>.

Ces relations sont d'ailleurs un sujet de discorde entre la famille Tanquerel des Abatans et les d'Anglars de Bassignac. Le 3 décembre 1857, un rapport du sous-préfet de Mauriac adressé au Préfet, suite à une plainte de Madame de Bassignac sur les agissements de l'abbé Costes, en témoigne :

« Après avoir été dans plusieurs paroisses, l'abbé Costes fut envoyé à Bassignac où il fut on ne peut mieux traité par la famille de Bassignac ; pour mieux faire sa cour, il crut devoir embrasser la religion politique de cette famille et bientôt il devint légitimiste on ne peut plus ardent. Les choses en étaient là lorsque la famille de Tanquerel vint se fixer à Bassignac, le desservant fut bientôt au mieux avec cette famille. Cédant aux plaisirs de la conversation, Mr Costes racontait des anecdotes plus ou moins piquantes sur les uns et sur les autres ce dont j'ai moi même été un jour témoin et par ces menées il parvint à brouiller les familles de Tanquerel et de Bassignac »<sup>88</sup>.

Originaire du Limousin, les d'Anglars sont installés à Bassignac depuis le XV<sup>e</sup> siècle. Ils y jouissent d'une influence considérable, détenant le château et ses terres, auxquels s'ajoutent la briqueterie et le moulin. Le comte Camille d'Anglars de Bassignac est un homme riche et puissant, qui après avoir occupé le poste sous la Monarchie de Juillet est de nouveau maire de la commune sous le Second Empire (1855-1861)<sup>89</sup>. Le comte jouit d'une influence qui dépasse le strict cadre du territoire communal. En 1857, le Préfet n'hésite pas à affirmer « *qu'il est un des personnages les plus recommandables du département* »<sup>90</sup>. Homme craint et respecté, rares sont ceux qui osent s'opposer à son autorité. Le 31 mai 1888, le conseil municipal de Bassignac rappelle cette influence. Ce jour-là, les membres du conseil votent une délibération en faveur de la demande du dernier représentant mâle de la famille, Edmond d'Anglars de Bassignac, afin que son gendre M. Vimal soit autorisé par le gouvernement de la République « *à ajouter à son nom patronymique celui de d'Anglars de Bassignac* »<sup>91</sup>. Selon le compte-rendu du conseil, cette décision municipale est votée à l'unanimité en « *témoignage de reconnaissance et de sympathie* » pour une famille dont « *la tradition a conservé (...) le souvenir des bons rapports,*

---

86. AD de la Mayenne, 3 E 30. Une tradition orale en usage dans notre famille a conservé le souvenir de cette ferveur religieuse. Notre grand tante, Madame Marinette Charbonnel (décédée en mai 2004), née Dumas, nous a rapporté que madame Lefèvre de Vendes se souvenait avoir entendue la messe au Rieu dans sa jeunesse. Une communauté de sœur de Saint-Joseph de Villecomtal (Aveyron) s'était installée à Vendes en 1898 afin d'ouvrir une école libre avec l'appui du prêtre de la paroisse et d'un notable du canton, Mr de Vaublanc. D'après le témoignage de Madame Lefèvre, les sœurs avaient pour habitude de se rendre au Rieu une fois par an afin d'entendre la messe à la chapelle du château sur invitation de Mademoiselle de Tanquerel.

87. AD du Cantal, 1 V 72.

88. *Idem*.

89. Docteur Louis de Ribier, *Généalogie de la famille d'Anglars*, Paris, H. Champion, 1911, pages 42-43.

90. AD du Cantal, 1 V 72.

91. Archives de la mairie de Bassignac, registre des délibérations du conseil municipal (1888 – 1928).



*Église paroissiale de Bassignac Dans le prolongement de l'église, sur la gauche, on aperçoit le mur du cimetière, et sur la droite le presbytère. Coiffée d'un chapeau à fleur et tenant dans ses mains une ombrelle, Marie, épouse d'Henri Pichot de la Marandais, pose au côté du desservant coiffé d'un chapeau à large bord et vêtu d'une soutane noire.*

qui ont toujours existé » avec les habitants de la commune et en mémoire du comte Camille d'Anglars, ancien maire qui « a rendu des services signalés, tant privés qu'administratif ».

Le Comte et ses ancêtres ont depuis leur installation à Bassignac exercé un contrôle sur l'église paroissiale, qui demeure dans l'esprit des habitants « la chapelle du château »<sup>92</sup>. La famille d'Anglars l'orne depuis des générations avec « un soin jaloux »<sup>93</sup>. Ainsi en 1633, l'église tombant en ruine, Guy d'Anglars la fit restaurer et pour en perpétuer le souvenir, un tableau votif fut placé derrière le maître-autel. La scène représente un Christ en croix encadré de trois saints agenouillés : à gauche sainte Radegonde, patronne de la paroisse de Bassignac, et sainte Marie Madeleine ; à droite saint Barthélemy ; légèrement en retrait les donateurs, Guy d'Anglars à droite et sa femme Catherine de Ribier à gauche. Ils sont agenouillés, les mains jointes en signe de prière, chacun devant un prie-Dieu orné de leurs armoiries respectives. Cette tradition s'est poursuivie jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, puisqu'en 1852, le comte Camille d'Anglars et son épouse sont à leur tour parrain et marraine d'une des cloches de l'église<sup>94</sup>.

92. Voir en particulier une lettre écrite le 2 mai 1881, par Edouard Foulhioux de Vendes (AD du Cantal O 19/7), dans laquelle il proteste suite au choix de la municipalité d'implanter l'école communale de Bassignac au chef-lieu. Il écrit ainsi : « en construisant la maison d'école à Bassignac, on répète la même sottise qu'on a fait en y plaçant l'église. C'est la chapelle du château... ».

93. L'expression est reprise d'un article de la « Semaine Catholique du diocèse de Saint-Flour », du 27 novembre 1883, 6<sup>ème</sup> année, n° 39, pages 450-451.

94. René de Ribier, *Les paroisses de l'archiprêtré de Mauriac, notices historiques*, Paris, Champion, 1920, page 159.

Toutefois, malgré l'influence des châtelains de Bassignac, le patronage de la famille Tanquerel sur la paroisse se manifeste tout au long de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le 23 septembre 1883, Sophie de Tanquerel devient à son tour marraine d'une des deux nouvelles cloches de l'église paroissiale, renouvelant par cet acte la tradition du patronage seigneurial, jusqu'à cette date réservé quasi exclusivement aux d'Anglars de Bassignac. La cérémonie présidée par l'abbé Trin, doyen de Saignes, rassemble les habitants de la paroisse comme en témoigne, quelques jours plus tard, la *Semaine catholique du diocèse de Saint-Flour* :

« La paroisse entière de Bassignac était donc debout auprès de ces deux nouvelles venues qui lui étaient présentées par son excellent et dévoué pasteur sous les auspices de généreux donateurs. Au fond de l'église sous deux arceaux de verdure, les cloches, vêtues de blanc et enguirlandées de roses, attendaient la bénédiction solennelle que les fidèles appellent improprement baptême. Sur l'une d'elles on lisait le nom de Marie, sur la seconde le nom de Sophie tracés en lettres d'or »<sup>95</sup>.

Sophie de Tanquerel témoigne encore de sa générosité envers la paroisse en offrant une statue de saint Joseph en plâtre décorée, qui se trouve encore de nos jours dans l'église à gauche de l'autel, et sur le socle de laquelle on peut lire en lettres dorées : « *Don de M<sup>lle</sup> de Tanquerelle du Rieu* ».

L'attachement de la famille à Bassignac conduit les Tanquerel à faire du cimetière de la paroisse le lieu de leur sépulture. Le 10 mai 1863, Joseph, alors qu'il est maire de la commune, sollicite du conseil municipal l'attribution « *pour sa mère d'une concession de terrain à perpétuité* ». À cet effet la délibération précise que Joseph de Tanquerel offre 150 francs dont « *le tiers sera distribué aux indigents et les deux tiers seront consacrés aux besoins de la commune* ». Il obtient l'approbation du conseil qui lui accorde une concession « *de 2 mètres de long sur un mètre de façade* »<sup>96</sup>. Aujourd'hui encore la tombe de la famille est présente au côté de celles des anciens seigneurs de Bassignac, dans l'enclos du cimetière à proximité du chevet de l'église.

## Transmettre

Le 31 décembre 1857, à onze heures du matin, Sophie Hoisnard s'éteint au château du Rieu à l'âge de 76 ans<sup>97</sup>. Sur les cinq enfants issus de son mariage, trois sont encore vivants au moment de son décès. Trois ans auparavant, le 1<sup>er</sup> mai 1854, sa fille Adèle, religieuse chanoinesse, décède à Paris<sup>98</sup>. L'aîné des garçons, Eugène-Germain, capitaine rapporteur auprès du conseil de guerre d'Oran, meurt à l'hôpital du Dey d'Alger à l'âge de 40 ans, le 31 décembre 1856, des

---

95. « *Semaine Catholique du diocèse de Saint-Flour* », du 27 novembre 1883, 6<sup>ème</sup> année, n° 39, pages 450-451. L'inscription en caractère romain est la suivante :

Marraine : SOPHIE DE TANQVEREL

Parrain : JACQUES CIRGOVDOUX - 1883 – VT

Le Dr Louis de Ribier qui fut également parrain d'une des cloches de l'église, ce jour-là, se remémorait en 1936 cette journée dans l'un de ses ouvrages, *La prévôté de Mauriac, Gentilhommières et châteaux*, De Bussac, Clermont-Ferrand, 1936, page 90 : « *Il y a un demi siècle, la paroisse de Bassignac comptait trois personnes d'âge fort respectable dont les lustres additionnés donnaient un total de deux cent quarante années ! C'était Mlles Estelle de Bassignac, 87 ans, Sophie de Tanquerel, 81 ans ; et enfin Antoinette de Boug d'Orschwillers, 72 ans, que j'ai eu l'honneur d'avoir comme commère, lors du baptême d'une des cloches à Bassignac, le 23 septembre 1883* ». Mr de Ribier a cependant commis une erreur sur l'âge de Sophie de Tanquerel. Elle n'avait pas encore 80 ans...

96. AD du Cantal, V E 311.

97. Registres de l'état civil de la commune de Bassignac, conservés à la mairie.

98. *Généalogie de Tanquerel*. Adèle de Tanquerel, en religion sœur Saint Jean de la Croix est inhumée à Paris dans le cimetière du Sud (Montparnasse). M. Pinard (greffier au tribunal de Wassy), *Le cimetière du Sud (Montparnasse)*, Ancienne maison E. Dujardin, Retaux frères, libraires-éditeurs Paris, 1866, page 132.



*Tombe de la  
famille Tanquerel  
des Abatans dans  
le cimetière de  
Bassignac, au  
pied du chevet de  
l'église romane.  
Cliché D.  
Charbonnel,  
août 2014.*



suites d'une angine « *couenneuse* » contractée après une expédition en Kabylie<sup>99</sup>. Seuls Sophie et ses deux frères cadets, Joseph et Edmond, sont encore en vie au décès de leur mère.

Le 29 juillet 1857 au Rieu, Sophie Hoisnard avait pris soin de régler sa succession par un testament olographe déposé après sa mort au rang des minutes de M<sup>e</sup> Drappeau, notaire à Mauriac, le 27 février 1858<sup>100</sup>. Elle y affirme sa volonté de faire un partage égalitaire de ses biens entre ses trois enfants et souhaite « *qu'il soit respecté par tous* », l'ayant fait d'une « *égale affection pour eux* ». Par cet acte, elle veut éviter à ses enfants « *toute espèce d'embarras et de frais* » lors de son décès.

Elle lègue à sa fille Sophie et à son fils Joseph : « *les deux domaines du Rieu et d'Emprade dans le Cantal (...), les bestiaux et capitaux morts qui garnissent lesdits domaines sont compris dans le présent legs* ». Cohéritiers, Joseph et Sophie deviennent copropriétaires des domaines du Rieu et d'Emprades, mais leur mère leur laisse toute liberté pour s'arranger entre eux, soit en recourant à un tirage au sort, soit en s'entendant à l'amiable pour la gestion des biens. Toutefois, le testament prévoit deux mentions de sauvegarde au sujet de la constitution du domaine du Rieu. Il « *comprendra le château, les dépendances et le mobilier* » ; de plus Sophie lègue les domaines « *tel que les dits domaines se poursuivent et comportent sauf la moussade d'Emprade qui sera toujours jointe au Rieu* ». Par ces exigences, elle maintient l'intégrité de chaque domaine<sup>101</sup>.

Joseph et Sophie héritent également de la terre du Chesnot, commune de Saint-Denis du Maine en Mayenne. Sur les revenus de cette propriété, la mère de Madame de Moloré avait constitué une rente annuelle et perpétuelle de 300 francs au profit des sœurs de la charité de la commune de Bazougers. En achetant le domaine du Chesnot, Sophie Hoisnard avait repris le paiement de cette rente à son compte. Ses enfants en poursuivent le versement jusqu'en

99. Services historiques de l'armée de terre, Vincennes, Dossier coté 5 Y<sup>e</sup> 10.752.

100. AD du Cantal, 3 E 278 / 624.

101. *Idem*.

novembre 1863, date à laquelle Joseph s'en acquitte définitivement auprès du percepteur des contributions de la commune de Bazougers<sup>102</sup>.

Edmond recevait de sa mère un capital de 40 000 francs produisant chaque année l'intérêt légal de 5% par semestre, soit 2 000 francs payables par Joseph et Sophie tous les six mois à compter du jour du décès comme le précise l'acte : « *cette somme de quarante mille francs sera payée cinq ans après ma mort par mes légataires qui n'auront pendant ce délai de cinq ans que l'intérêt de la dite somme* ». À cette rente, Joseph et Sophie doivent ajouter le paiement de tous les frais engagés par la succession de leur mère.

Par son testament, Sophie Hoisnard répartit ses biens et sa fortune de manière équitable entre ses enfants, en assurant à chacun d'eux un revenu lui permettant de maintenir sa position sociale. Il y a dans son esprit le souci de maintenir entre eux un esprit de famille et d'entente comme elle l'exprime dans la dernière clause de son testament : « *Les parts que je lègue à mes enfants me paraissent égales ; cependant pour éviter toute difficulté entre eux, je donne à titre de préciput la différence s'il en existait à celui au profit de qui elle serait* ». Par affection pour sa fille, elle lui transmet un legs particulier chargé de perpétuer son souvenir :

« Je déclare que le piano, le Prie-Dieu et l'argenterie qui sont au Rieu sont la propriété personnelle de ma fille à qui je lègue en toute propriété ma garde robe telle qu'elle se composera sans exception à mon décès ; je lui lègue également le peu de mobilier qui pourra se trouver à ma propriété du Chesnot ainsi que l'argent comptant que je pourrai posséder au jour de mon décès et qui ne pourra être que d'une somme assez modique ».

Joseph et Sophie de Tanquerel vont prendre en charge la gestion des terres. À plusieurs reprises, Joseph semble s'être absenté. Sans doute pour se rendre en Mayenne, où il se trouve le 9 mars 1867. Ce jour-là, il loue, en son nom et au nom de sa sœur Sophie, devant M<sup>e</sup> Touchard, notaire à Laval, à Joseph Sauvage, métayer, le domaine du Chesnot d'une superficie de 33 ha, pour douze années consécutives. Le fermage annuel est fixé à 2 600 F pendant 5 ans et à 2 800 F pendant les 7 années suivantes payables en l'absence des propriétaires en l'étude de M<sup>e</sup> Touchard à Laval<sup>103</sup>. Malgré la distance qui sépare sa résidence de ce lointain domaine, Joseph se révèle être un propriétaire soucieux d'obtenir de son domaine les meilleurs rendements. Il exige que son fermier emploie chaque année au moins « *vingt quatre hectolitres de grosses chaux* » pour amender les terres ensemencées. Il est également prévu « *la construction d'une nouvelle étable afin de loger six têtes de bétail en plus* ». Un soin particulier est apporté au verger du domaine que chaque année le fermier devra agrandir en plantant « *douze sauvageons de belle venue* » qu'il prendra chez un pépiniériste. De plus le propriétaire se réserve la possibilité de faire planter à son fermier tous autres sauvageons ou pommiers. Pendant leur séjour au Chesnot, Sophie et Joseph exigent de leur fermier qu'il fasse « *sans indemnité les commissions (...) une fois par semaine, dans les communes voisines, pour les provisions* ».

Une tradition de famille a conservé le souvenir qu'en 1876, Joseph de Tanquerel « *espérait pouvoir vendre le Rieu grâce à l'arrivée du chemin de fer. À cette date (...) seules les pièces habitées du château étaient meublées, de sorte que Joseph (...) ne pouvait recevoir sa famille* »<sup>104</sup>. D'après les clauses d'un bail de ferme du 9 mars 1867, il n'est pas exclu que Joseph et sa sœur aient envisagé un jour de quitter le Rieu pour retourner vivre en Mayenne. Ainsi, alors qu'ils louent le Chesnot à Joseph Sauvage, ils se réservent « *la maison de maître, la cour, le jardin potager et le jardin anglais, ainsi que le toit à porcs situé dans la cour (...), l'écurie et la grange (...), la chambre de domestique joignant l'écurie et la grange (...), le closeau ou verger autrefois planté de luzerne (...) et sa remise* ». Le contrat précise que « *tant que Mr et Mlle de Tanquerel n'habiteront pas le lieu du Chesnot* », le fermier aura la jouissance du jardin potager,

102. Mention dans l'acte de vente du 3 juillet 1882, reçu par Me Pourcelt, notaire à Paris.

103. AD de la Mayenne, 3 E 30/231.

104. Renseignements de Mr Jacques Grandbois de Villeneuve.

du verger et du champ, mais si les propriétaires « viennent à établir leur résidence pour six mois au moins (...) ils reprendront la pleine disposition de tous les objets réservés »<sup>105</sup>. Douze ans plus tard, Sophie fera « charroyer (par son fermier) à la gare de Meslay divers meubles » qu'elle possédait au Chesnot, abandonnant ainsi toute idée d'y résider<sup>106</sup>.

Joseph Marie de Tanquerel décède à l'âge de 62 ans, au château du Rieu, le 1<sup>er</sup> mars 1877 à « deux heures du soir »<sup>107</sup>. Sa sœur Sophie est alors âgée de 73 ans. Elle est née chez sa grand-mère paternelle, Louise Marguerite Laureau, au château de l'Enaudière<sup>108</sup> commune de Le Genest (aujourd'hui, Le Genest-saint-Isle en Mayenne), le 11 messidor an XII (29 juin 1804). De sa jeunesse, nous ne savons rien ou presque. Une tradition de famille a conservé le souvenir d'un engagement dans l'enseignement, probablement comme préceptrice. Célibataire, elle a vécu une grande partie de son existence auprès de sa mère puis au Rieu avec son frère<sup>109</sup>.

À la mort de ce dernier, elle se retrouve seule pour assumer la gestion des trois domaines, étant son unique héritière<sup>110</sup>. Elle prend à son service un régisseur, en la personne de François Jarrige, originaire de Sérandon (Corrèze)<sup>111</sup>. Ce dernier prête serment devant le juge de paix du canton de Saignes le 30 avril 1878, comme « garde particulier des propriétés rurales situées en la commune de Bassignac et garde pêche appartenant à Mlle Sophie de Tanquerel »<sup>112</sup>. Il s'installe au Rieu avec sa femme, Marie Estage, et son jeune fils Fernand<sup>113</sup>. Leur second enfant, Françoise Marie Louise, naît au Rieu, le 3 septembre 1893<sup>114</sup>. Sophie décrit son régisseur comme un homme « très adroit (et qui) connaît très bien le service ainsi que sa femme »<sup>115</sup>. Il fait également fonction de jardinier du château. Il décède, au Rieu, dans la nuit du 30 décembre 1894, à l'âge de 53 ans<sup>116</sup>. Privé de son régisseur, Sophie de Tanquerel conserve à son service jusqu'à sa mort et sous son toit, Marie Estage, la veuve de François Jarrige, ainsi que ses deux enfants Françoise Marie, âgée de 15 mois à la mort de son père, et Fernand, âgé de 14 ans. Sophie considère ses domestiques comme des membres de sa famille. Dans son testament rédigé huit mois avant la mort de son régisseur, elle décrit les membres de la famille Jarrige comme « dévoués, très honnêtes », et ajoute qu'« on peut avoir en eux, la plus grande confiance » avant de les recommander « d'une manière toute spéciale à [ses] héritiers »<sup>117</sup>. Nonagénaire, elle voue notamment au jeune Fernand un attachement particulier, ainsi confie-t-elle : « je

---

105. AD de la Mayenne, 3 E 30 / 231.

106. AD de la Mayenne, 3 E 38 / 227.

107. Registre de l'état civil de Bassignac, archives de la mairie.

108. AD de la Mayenne, registre de l'état civil de la commune de Le Genest. A propos du manoir de l'Enaudière, Joseph Tanquerel des Planches note dans ses mémoires : « L'Enaudière, dans la commune du Genest (...) est une fort jolie campagne à deux lieues de Laval. Elle est bâtie sur une hauteur d'où l'on domine les alentours ». A son retour en France, après 1814, il y rejoindra, un temps, sa sœur, Marie-Louise Tanquerel des Planches (1781-1873), qui depuis la mort de leur mère y vivait retirée. A cette occasion, il rencontra pour la première fois les fils de son frère, Jean-Marie Tanquerel des Abatans : « Ma sœur avait chez-elle, plusieurs neveux que je n'avais jamais vus, Edmond et Joseph des Abatans... ». Le château de l'Enaudière est rasé en 1937, seule subsiste, en 1952, une chapelle érigée par Marie-Louise Tanquerel des Planches (*Mémoires J. Tanquerel des Planches* BCHAM, Tome LXII, 1948-1952, page 121).

109. Renseignements fournis par M. Grandbois de Villeneuve.

110. Edmond Tanquerel des Abatans est mort célibataire (*Généalogie Tanquerel*), sans que nous puissions indiquer la date et le lieu de son décès.

111. François Jarrige est né à Enval, commune de Sérandon, le 3 février 1843. Le 15 février 1869, il épouse à la mairie de Sérandon, Marie Estage, cultivatrice, née à Vermillard le 19 février 1850. A la date de son mariage, François Jarrige est « chef de pratique » à la ferme école du domaine des plaines sur la commune de Neuvic, établissement créé en 1850 (source : état-civil de la commune de Sérandon, Corrèze).

112. AD du Cantal, 4 U 17/10

113. Jean-Marie Fernand Jarrige est né le 11 juillet 1880, à Vermillard, commune de Sérandon. L'enfant, en l'absence du père, « homme d'affaire à Bassignac, département du Cantal » est déclaré par sa grand-mère maternelle, Marie Chabrat, veuve d'Antoine Estage (source : état-civil de la commune de Sérandon, Corrèze).

114. Registre de l'état civil de la commune de Bassignac, archives de la mairie.

115. Mention dans son testament olographe du 1<sup>er</sup> mai 1894, AD de la Mayenne, 3 E 30.

116. Registre de l'état civil de la commune de Bassignac, archives de la mairie.

117. AD de la Mayenne, 3 E 30.

*m'intéresse particulièrement à cet enfant élevé chez moi, que j'ai mis au collège de Mauriac (...) où sa grande facilité, son application, lui font obtenir de grands succès* ». Soucieuse qu'il « puisse arriver à se créer, sûrement une position », elle lui lègue une somme de 10 000 francs qui ne lui est versée qu'à sa majorité<sup>118</sup>.

### **La fin d'un mode de vie**

Le 22 juillet 1902, à six heures du matin, Sophie de Tanquerel s'éteint au château du Rieu, à l'âge de 98 ans<sup>119</sup>. Étant restée célibataire et n'ayant pas eu d'enfants, elle lègue ses propriétés du Rieu et d'Emprades à deux cousins. Huit ans auparavant, le 1<sup>er</sup> mai 1894, elle avait pris soin de rédiger, au château du Rieu, un testament olographe<sup>120</sup>, par lequel elle donne sa propriété du Rieu à Henri Pichot de la Marandais, et celle d'Emprades à Robert Tanquerel des Planches.

Petit fils d'Euphrasie Tanquerel, cousine germaine de Sophie, Albert Henri Alfred Pichot de la Marandais<sup>121</sup> est né le 16 mars 1863 du mariage d'Henri, officier de marine qui avait acquis le Chesnot en viager, et d'Élise de Courtilloles d'Angleville. Marié le 14 septembre 1887 à Marie Suzanne Du Moulin de la Bretèche, Henri est âgé de 39 ans et père de deux garçons : Louis né le 4 avril 1889, et Jacques né le 19 décembre 1894<sup>122</sup>. Propriétaire du château des Orgeries, commune de Saint-Germain de Clairefeuille, dans l'Orne, il est maire de sa commune depuis 1898<sup>123</sup>.

Filleul de Joseph de Tanquerel, Robert Tanquerel des Planches est né le à Brou (Eure-et-Loire), le 8 décembre 1861. Il est le fils de Victor, juge à Pithiviers (Loiret), et de Marie Thérèse Darcy. Son grand père, Joseph Tanquerel des Planches (1783-1818), était le frère de Jean-Marie Tanquerel des Abatans, père de Sophie. Âgé de 41 ans, Robert est docteur en médecine. Il est marié depuis le 17 avril 1889 à sa cousine Marie de Tanquerel<sup>124</sup>.

---

118. *idem*. À la mort de Sophie, en 1902, Fernand Jarrige est étudiant en médecine. Devenu pharmacien, il s'installe à Chamalières (Puy-de-Dôme), où il est décédé, le 7 août 1905. Sa sœur, Françoise, épouse, le 3 mai 1919, à Sérandon (Corrèze), Pierre Vignal, receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre. Elle est décédée dans les années 1970.

119. La date de son décès est celle figurant sur l'acte d'état civil (Archives de la mairie de Bassignac). Toutefois, le procès verbal d'apposition des scellés du 21 juillet 1902, dressé par François Chamalet, juge de Paix du canton de Saignes, indique que Sophie de Tanquerel est décédée, « *le même jour (21 juillet) à six heures, à son domicile au Rieu* ». L'information avait été donnée le jour même par Antoine Vergne du village de Montgroux, adjoint au maire, et voisin de la défunte (AD du Cantal).

120. AD de la Mayenne, 3 E 30.

121. La Marandais (la Grande et la Petite), ferme, commune de Montigné (Mayenne) qui appartenait à François-Joseph Pichot en 1759 (Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*). Les Pichot étaient une famille de magistrats de Laval.

122. Louis Pichot de la Marandais (1889-1970) épouse le 19 août 1919 à Mesnillard (Manche) Anne Marie Pauline Joséphine Torquat de la Coulerie (1893-1951). De leur union, naissent dix enfants. Son frère Jacques Joseph Alexandre Pichot de la Marandais (1894-1966) est prêtre du diocèse de Sées (Orne) puis directeur de l'imprimerie de la Chapelle-Montligeon (Orne). Nous avons pu consulter en avril 2000, grâce à Marie Edith Brassens, née du Moulin de la Bretèche, demeurant à Castelnaudary (Aude), l'ouvrage d'Henri et Guy du Moulin de la Bretèche, *Généalogie de la famille du Moulin de la Bretèche*, 1993, pages 47 à 53, dans lequel figure le détail de la descendance d'Henri Pichot de la Marandais et de Marie Suzanne de Moulin de la Bretèche.

123. Informations aimablement communiquées par sa petite-fille Thérèse Pichot de la Marandais dans une longue lettre datée du 31 juillet 1990. Née en 1929, Thérèse Pichot de la Marandais est la fille de Louis et Marie Pauline Torquat de la Coulerie.

124. Le docteur Robert Tanquerel des Planches est décédé à Paris, 212 rue de Rivoli, le 13 avril 1953, à l'âge de 92 ans. Il fut élève à l'école des Mines et à l'école d'application du Génie Maritime de 1881 à 1886. Attaché au ministère de la marine jusqu'en 1888. Reçu licencié *es sciences* à la Sorbonne en 1894, puis docteur en médecine en 1902, il exerce différentes fonctions dans l'enseignement et est attaché au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Il prend part à la guerre de 1914-1918 comme médecin major. En 1889, il épouse sa cousine germaine Marie Tanquerel des Planches. Le Dr Tanquerel des Planches est officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole (1921) et chevalier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand. Devenu veuf, il se remarie à deux reprises. Le 9 septembre 1931, il a épouse Marguerite Joséphine Fradin de Lignères, décédée le 20 janvier 1941. Il se remarie en 1943, avec Jacqueline Fradin de Lignères.



*Vue d'ensemble de la propriété du Rieu depuis le sommet du pic de Charlus.  
Cliché D. Charbonnel, printemps 2007.*

*Le domaine du Rieu, état actuel.*



À la mort de Sophie, les meubles du Rieu sont mis sous scellés puis inventoriés en présence de ses deux héritiers, le mardi 5 août 1902, par M<sup>e</sup> Tissandier, notaire à Mauriac<sup>125</sup>. Henri Pichot de la Marandais est mis en possession de son legs suivant jugement du tribunal de Mauriac du 13 août 1903, alors que Robert Tanquerel des Planches en dispose suite à un acte reçu par M<sup>e</sup> Tissandier, le 28 juin 1904. Dès 1905, les deux cousins décident de mettre en vente leurs héritages respectifs. Des affiches sont apposées dans le canton de Saignes et des annonces paraissent dans la presse locale (comme le *Réveil du Cantal*) et nationale (notamment *L'Auvergnat de Paris*). La propriété d'Emprades trouve rapidement un acquéreur. Le 17 mai 1905, devant M<sup>e</sup> Tissandier, notaire à Mauriac, Robert Tanquerel des Planches la cède à Louis Trizac, agriculteur demeurant Pradel, commune de Jaleyrac, moyennant le prix de 38 000 francs<sup>126</sup>.

Pour le Rieu les tractations sont beaucoup plus longues. Henri Pichot de la Marandais confie la gestion de la vente à différents marchands de biens, dont la société Bernheim. L'agent de cette société pour la région de Mauriac, Louis Duplaix, se charge de faire visiter le Rieu à plusieurs reprises, sans grand succès. En août 1910, un acheteur se présente pour une société parisienne qui souhaite installer une station de cure d'air en Auvergne. Le domaine du Rieu semble convenir car il offre la proximité des gares de Lagnac et Vendes avec des communications quotidiennes et directes depuis Paris. Selon Henri, le Rieu était très approprié pour l'installation d'un tel centre :

« La situation (du Rieu) est excessivement saine et pittoresque (...). Du plateau on voit en même temps toutes les grandes montagnes d'Auvergne et l'air y est vif et excellent. On n'y a aucunement à craindre l'humidité (...). Avec une automobile ou même par le chemin de fer, le ravitaillement se ferait facilement »<sup>127</sup>.

Finalement l'affaire n'aboutit pas. La guerre de 1914-1918 va ralentir les transactions. Avant le conflit, Henri Pichot de La Marandais et sa famille se rendent à plusieurs reprises au Rieu. Ces séjours se déroulent pendant la période estivale comme par exemple celui fait en famille en juillet 1911 et dont une photographie conserve le souvenir. Mais en raison de la distance qui sépare l'Orne du Cantal, Henri ne peut passer « *que très peu de temps* » au Rieu, si bien que la propriété ne rapporte pas « *tout ce qu'elle devait donner* ». Henri fait toutefois exploiter les bois pendant la première guerre mondiale. Il conserve, sur le domaine, la famille Tissandier, comme métayers<sup>128</sup>.

Quelques mois avant la fin de la guerre, le Rieu trouve acquéreur. Le 30 juin 1918, devant M<sup>e</sup> Lescure, notaire à Mauriac, Albert Henri Alfred Pichot de La Marandais vend la propriété à deux négociants en bois, Ernest Ribeyrotte et Louis Raoux, pour le prix 66 000 francs<sup>129</sup>.

La nature châtelaine du Rieu tenait davantage au statut de ses propriétaires qu'à son caractère architectural. Avec la vente de 1918, le « *château* » du Rieu n'est désormais plus l'habitation d'un notable rentier qui, tout en « *vivant noblement* », exerce son patronage ou son évergétisme sur la localité. Elle devient la propriété d'exploitants en faire valoir direct. Cette évolution à l'échelle d'une propriété rurale du Cantal est une illustration d'un mouvement qui, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, voit l'appropriation du sol passer progressivement des mains des grands propriétaires rentiers dans celles des paysans, participant, par là-même, dans les campagnes, à la « *fin des notables* ».

---

125. Acte actuellement conservé par l'office notarial F. Feniès et J. Chavignier de Mauriac.

126. *Idem*.

127. Renseignements fournis par M<sup>lle</sup> de la Marandais.

128. Après la vente du Rieu, la famille Tissandier se retire dans le village voisin de Montgroux où Martin Tissandier est décédé le 10 mai 1919 à l'âge de 73 ans. Son épouse, Catherine Diou est décédée le 2 septembre 1921, à l'âge de 72 ans.

129. Copie de l'acte entre nos mains.